



Parc éolien à Dingé et Tinténiac
Département d'Ille et Vilaine (35)

**Dossier complémentaire à la demande d'autorisation unique
4 éoliennes et un poste de livraison**

Septembre 2016

SOMMAIRE

Préambule

A) Réponse à l'avis du commissaire enquêteur

B) Caractéristiques du site retenu

C) L'aspect paysager

- 1) Focus sur l'aire d'étude rapprochée
- 2) Travail sur l'implantation
- 3) Photomontages supplémentaires depuis des lieux-dits proches
- 4) Compléments aux mesures

Conclusion

Annexes

Préambule

Les élus de la Communauté de communes Bretagne Romantique ont initié une réflexion sur le développement des énergies renouvelables dès 2003, dans le but d'être autonome en production d'électricité. Ce choix réfléchi a été partagé à plusieurs reprises avec la population (réunions d'informations auprès de la population, d'articles de presse, etc.) et notamment lors de la réalisation de l'étude de Zone de développement éolien et des projets éoliens sur le territoire intercommunal.

Une demande d'autorisation unique pour exploiter un parc éolien sur les communes de Dingé et Tinténiac a été déposée le 26 septembre 2014 en Préfecture d'Ille et Vilaine.

Le dossier a été jugé complet et régulier le 12 juin 2015.

L'enquête publique a eu lieu du 7 septembre au 9 octobre 2015. A la suite de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable.

Plusieurs échanges ont été effectués avec les services de l'Etat dans le but d'étayer le dossier de demande d'autorisation unique.

Ainsi, afin de renforcer le dossier de demande d'autorisation unique, VSB énergies nouvelles souhaite y apporter des compléments et notamment en ce qui concerne l'avis du commissaire enquêteur et l'aspect paysager du dossier.

A) Réponse à l'avis du commissaire enquêteur

Madame Piron Le forestier a été nommée, par le Tribunal Administratif de Rennes, commissaire enquêteur pour l'enquête publique du dossier de demande d'autorisation unique pour exploiter 4 éoliennes sur les communes de Dingé et Tinténiac.

Madame Piron-Leforestier a donné un avis défavorable pour les raisons suivantes (Annexe 1) :

- 1) *Le Schéma Régional Eolien, arrêté par le Préfet de la Région Bretagne le 28/09/2012, sur la base duquel ont été définies les zones géographiques favorables au développement éolien en Bretagne, a été annulé le 23 octobre 2015 par le Tribunal Administratif de Rennes au motif de critères insuffisants pour identifier ces secteurs, au nombre desquels avait été retenue la ZDE 2 (Dingé – Tinténiac – Québriac)*

Le Schéma Régional Eolien (SRE) est un document stratégique qui définit des orientations et des objectifs régionaux. Son annulation ne remet pas en cause la ZDE 2, créée par Arrêté Préfectoral le 12/01/2012, ni le Pacte électrique Breton.

Le Pacte Electrique Breton, signé le 14/12/2010 entre l'Etat, la Région, l'ADEME, RTE et l'ANAH, vise à porter la puissance de production d'électricité renouvelable en Bretagne à 3600 MW dont la moitié, 1800 MW d'éolien terrestre. En juin 2015, 836 MW étaient installés en Bretagne. Bien qu'aujourd'hui supprimée par la loi Brottes, une étude de Zone de Développement Eolien a été menée par la Communauté de communes Bretagne Romantique avec le bureau d'études AIRELE entre 2010 et 2012. La ZDE 2, Dingé – Tinténiac – Québriac (20 MW), a été créé en janvier 2012 par arrêté préfectoral et reste valable.

Ainsi, le Pacte Electrique Breton est aujourd'hui le document de référence pour le développement des énergies renouvelables en Bretagne.

- 2) *L'information tardive de la population du démarrage de l'enquête publique par les moyens habituels de communication (bulletins municipaux, sites internet des mairies, pages locales d'Ouest France). Même si réglementairement la procédure (annonces légales) a été respectée, les opposants au projet reprochent aux municipalités d'avoir fait silence sur l'ouverture de cette enquête et d'avoir voulu « faire passer en force » la réalisation de pce parc éolien. Par ailleurs, en dehors de cette opposition riveraine, je n'ai pu juger de l'acceptabilité du projet par l'ensemble de la population qui est restée majoritairement très silencieuse.*

L'information a été menée de manière légale et même au-delà puisque des articles dans les feuilles d'information du mois d'octobre de Dingé et Tinténiac et sur le site internet de Tinténiac (Annexe 2) sont parus pour rappeler l'enquête publique en cours. De plus, un cahier d'information et de concertation a été remis au commissaire enquêteur et joint au dossier de DAU pour rappeler les événements de concertation et de communication organisés tout au long du projet éolien et aussi de l'étude de ZDE, depuis 2010.

L'argument porté par les anti-éoliens d'information tardive a pour objectif de remettre en cause la tenue de l'enquête publique et d'influencer le commissaire enquêteur sur l'information qui a été faite

tout au long du projet. Or depuis 2003, une réflexion est engagée par les élus locaux sur le développement de l'énergie éolienne sur leur territoire.

Par ailleurs, Madame Piron-Leforestier a écrit une lettre à la Présidente du Tribunal Administratif de Rennes le 21 novembre 2015 afin de dénoncer le déroulement de l'enquête publique. En effet, des personnes favorables au projet de parc éolien n'ont pas pu se prononcer car certains ont été empêchés, par quelques opposants au projet, d'accéder au registre d'enquête. De même, le maire de Québriac et un habitant de Tinténiac ont témoigné après enquête (Annexes 3 et 4).

Malheureusement, Madame Piron-Leforestier n'a pas mentionné dans son rapport ces événements ni les menaces qu'ont proféré certains opposants à son encontre et qui ont empêché des citoyens favorables de s'exprimer.

D'autre part, Mme Piron-Leforestier note dans ses conclusions : « je n'ai pu juger de l'acceptabilité du projet par l'ensemble de la population qui est restée majoritairement très silencieuse ». Or, chaque citoyen est bien entendu libre de s'exprimer ou non lors d'une enquête publique.

0,07% de la population de Dingé et 1,2% de la population de Tinténiac se sont exprimées dans le cadre de l'enquête publique, soit 39 personnes au total. Sur la plupart des projets quels qu'ils soient, une minorité de personne se déplace et celle-ci se montre majoritairement inquiète ou surtout opposée au projet. Il nous semble donc que l'avis défavorable du commissaire enquêteur ne reflète pas l'avis d'une large majorité de la population.

Par ailleurs, une motion en faveur des énergies renouvelables a été prise le 29 octobre 2015 par le conseil communautaire de la Bretagne Romantique. Depuis plusieurs années, les élus de la Communauté de communes soutiennent le développement des énergies renouvelables et notamment de l'énergie éolienne.

- 3) *Un second projet éolien, porté par la société IEL, est en cours d'étude dans la commune voisine de Québriac : 5 éoliennes identiques à celles du parc de VSB. La distance entre les éoliennes E5 du parc IEL et E3 du parc VSB est de 500 mètres. Si l'étude acoustique et une partie de l'étude d'impact font bien état des deux projets et en étudient de manière globale les répercussions locales, il me semble logique et nécessaire de soumettre à une seule enquête publique ces deux projets qui, visuellement, paraîtront constituer un seul ensemble éolien.*

Deux demandes d'autorisation unique distinctes ont été déposées en Préfecture : l'une par la société VSB énergies nouvelles sur les communes de Dingé et Tinténiac le 26 septembre 2014, l'autre par IEL pour un projet éolien à Québriac le 6 novembre 2014. Deux enquêtes publiques doivent donc bien avoir lieu, et non une enquête publique conjointe.

Madame Faysse indique dans son rapport que « l'organisation d'une seule enquête publique n'aurait pas eu d'influence sur l'opinion, très tranchée, de la population » (p24 II Avis et conclusions du commissaire enquêteur). En effet, l'avis de la population a été plus favorable que défavorable, suite à une mobilisation citoyenne en faveur du développement éolien sur le territoire intercommunal.

De plus, les sociétés VSB et IEL ont collaboré afin d'avoir deux projets harmonieux et cohérent. Les études acoustique et paysagère ont été réalisées conjointement et les études naturalistes ont été

partagées. L'information auprès du public a également été effectuée par les deux sociétés en même temps.

Par ailleurs, dans le mémoire en réponse du 28 octobre 2015, produit par VSB énergies nouvelles, le pétitionnaire s'engage à :

« VSB énergies nouvelles s'engage à réaliser une étude acoustique post-implantation conformément à la loi, avec les accords des propriétaires, et notamment depuis les habitations de Madame Orvain (lieu-dit Le Mesnil), Mme Preschoux (lieu-dit Housse-magne), Mr et Mme Yves Busnel (lieu-dit Launay-Gaudin) et Mme Le Mouillour (lieu-dit la Fontaine Orain) ainsi que les autres lieux-dits situés à proximité immédiate du parc éolien de Dingé et Tinténiac.

VSB énergies nouvelles s'engage à informer les riverains et les salariés de la déchetterie lors de la phase chantier et exploitation du parc éolien et d'être à leur écoute pour toute remarque.

VSB énergies nouvelles s'engage à proposer des plantations en harmonie avec les essences locales, à la demande des propriétaires, dans un rayon d'un kilomètre autour de chaque éolienne, afin de créer des filtres de végétaux. »

Notons que l'habitation la plus proche est située à 540 mètres, au lieu-dit Launay-Gaudin.

Projet de parc éolien de DINGE & TINTENIAC

Département d'Ille et Vilaine (35)

Distances entre les éoliennes et les habitations

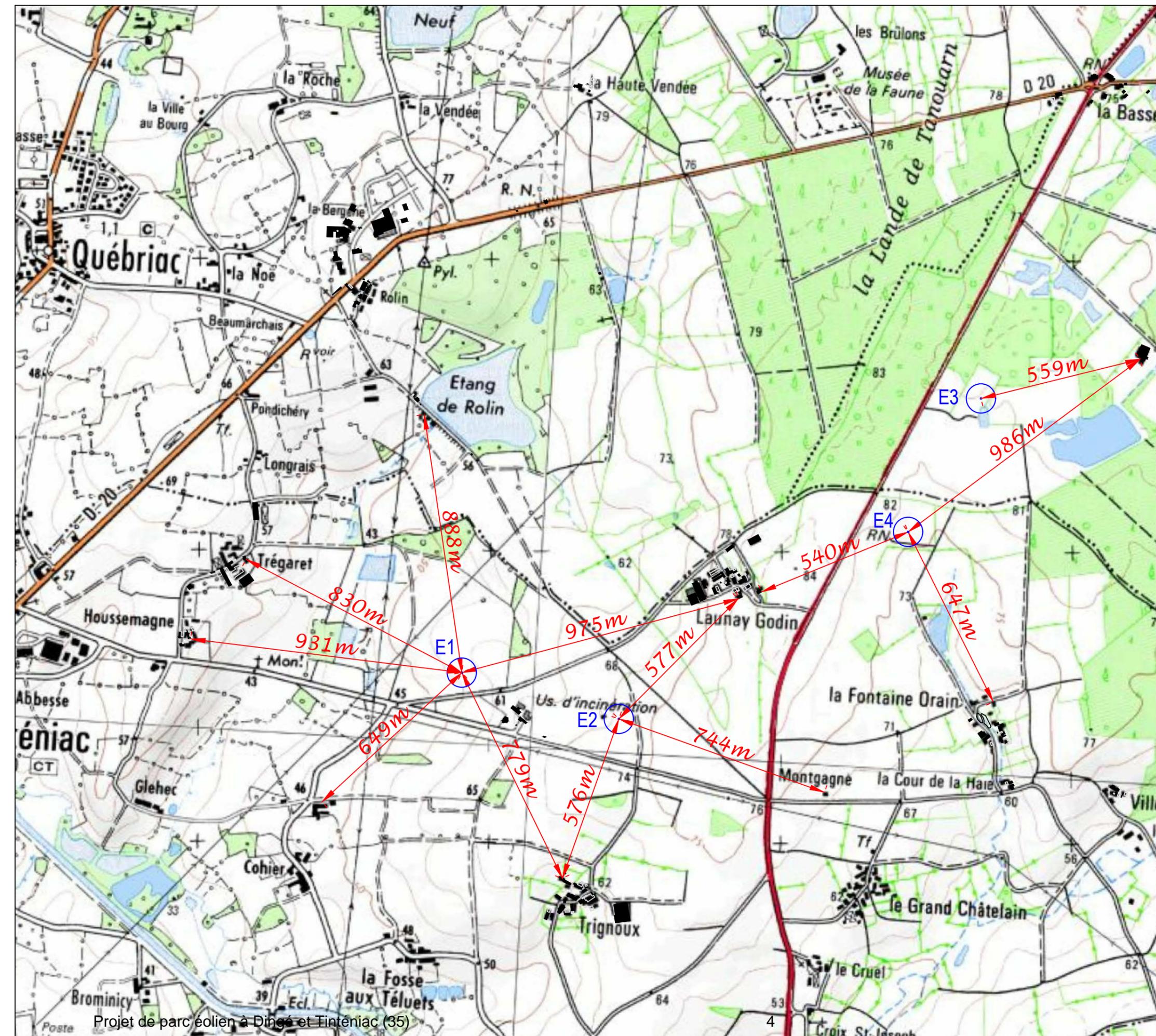
Code projet : DTC

Ech : 1 / 12 500

Date : Septembre 2016



Emprise du rotor de l'éolienne



B) Caractéristiques du site retenu

La Zone de Développement Eolien 2 (Dingé-Tinténiac-Québriac), créée par arrêté préfectoral en janvier 2012 (cf. carte ci-dessous), est une zone favorable au développement éolien mais contrainte :

- Distance de 500 m minimum des habitations,
- Distance de 150m depuis les routes départementales et 50m des routes communales,
- Distance de précaution autour de la déchetterie (environ 250m),
- Distance de 170m des 3 lignes électriques Haute Tension,
- Pas d'implantation en Forêt de Tanouarn.

Par ailleurs, les atouts de ce site sont :

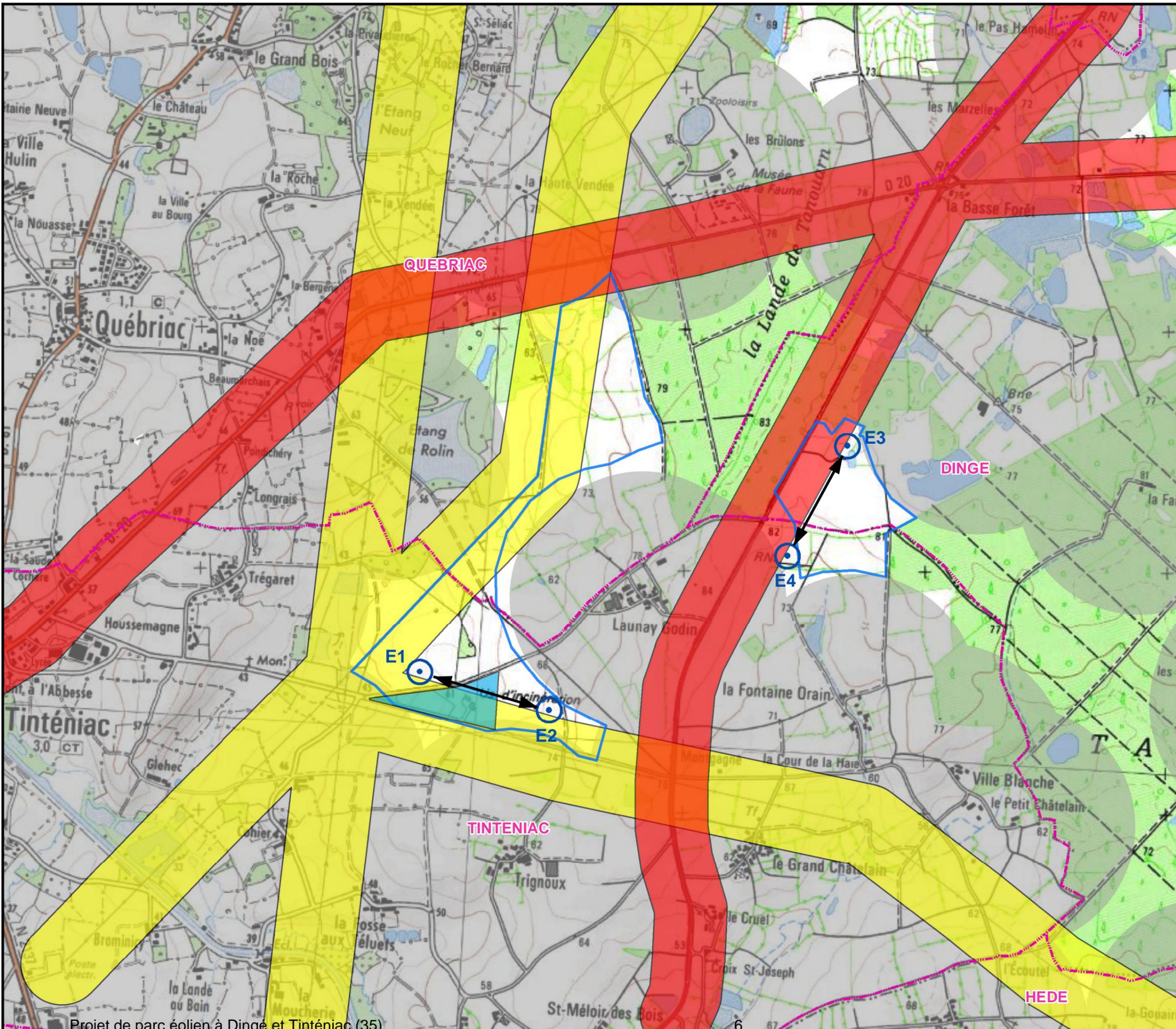
- Relief adapté et potentiel en vent suffisant pour rentabiliser un projet de plusieurs mégawatts,
- la distance au poste source (2km) et la capacité d'accueil suffisante,
- absence de sensibilités environnementales majeures,
- absence de risques naturels et technologiques,
- pas d'inventaires ou de zones de protection environnementales,
- pas de monuments historiques à proximité immédiate,
- absence de servitudes réglementaires et techniques réhabilitaires
- répondre au besoin énergétique local.

De fait, VSB énergies nouvelles a du prendre en compte dans un premier temps les critères techniques et réglementaires ainsi que les aspects environnementaux, et dans un second temps définir une implantation paysagère cohérente.

ETUDE CARTOGRAPHIQUE -Servitudes-

Dingé, Tinténiac (35)

janvier 2015



-  Eoliennes
-  ZDE
-  distance inter-éoliennes obligatoire
-  Parcelle déchetterie
-  Zone tampon routes
-  Zone tampon ligne HT
-  Limites communales
-  Bâti 500m

0 0,25 0,5
Km

C) L'aspect paysager

1) Focus sur l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée constitue un espace de transition entre deux unités paysagères : « les ondulations bocagères et boisées » au nord-est et « la large vallée du canal d'Ille-et-Rance » au sud-ouest.

• Topographie

Le relief est celui d'un plateau légèrement modelé au niveau de deux vallons où coulent des ruisseaux temporaires. La variation d'altitude est toutefois limitée : de 35 m au sud-ouest de l'aire d'étude, à proximité du canal, jusqu'à 84 m au centre de l'aire d'étude, au niveau du hameau Launay-Gaudin.

Même si cette variation d'altitude est légère, le relief participe, avec la végétation, au cadre paysager de l'habitat dispersé. Il détermine aussi, souvent, l'orientation des constructions et favorise les ouvertures/fermetures visuelles vers le reste du territoire.

• Occupation du sol et végétation

L'occupation du sol est dominée par les boisements et les parcelles agricoles. Au niveau du paysage, les premiers constituent des fronts opaques qui ferment le champ de vision tandis que les secondes constituent des espaces d'ouvertures qui offrent un profond champ visuel.

Outre ces grands espaces, l'aire d'étude rapprochée est également traversée par :

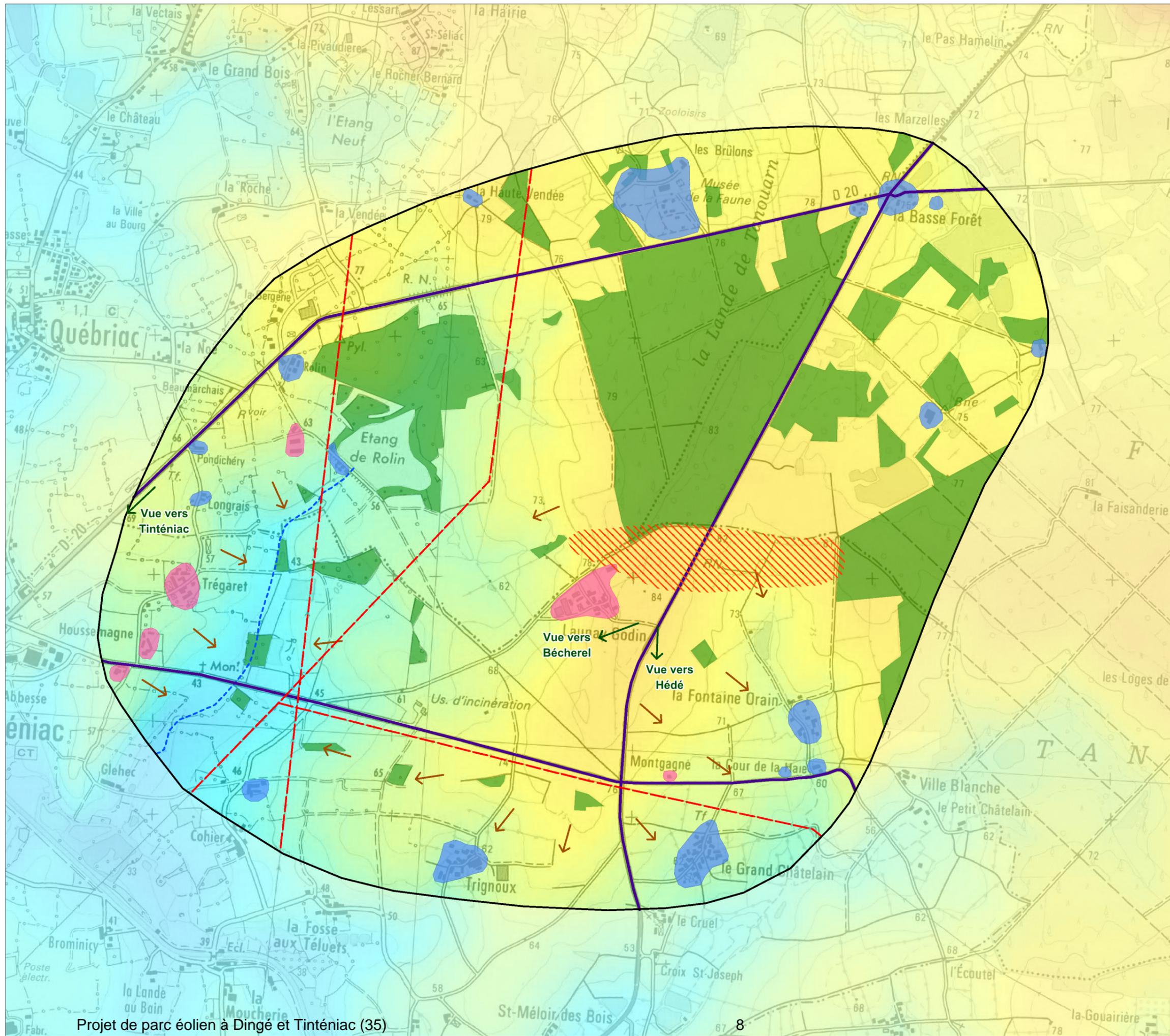
- **deux cours d'eau associés à des étangs** : ruisseaux temporaires affluents du canal d'Ille-et-Rance, orientés Nord-Sud ;
- **trois routes** : les RD 20 et 795 ainsi qu'une route communale reliant le bourg de Tinténiac à celui d'Hédé-Bazouges ;
- **trois lignes électriques.**

En matière de végétation, trois typologies arborées s'observent :

- **les massifs** : il s'agit du bois de la Lande de Tanouarn et de la forêt de Tanouarn (en limite de l'aire d'étude rapprochée). Ces massifs boisés sont constitués de peuplements feuillus et de peuplements conifères ;
- **les boisements** : il s'agit de petites parcelles boisées dispersées. On les retrouve principalement dans les vallons et autour des pièces d'eau, même si certaines sont disséminées sur le plateau agricole. Ce sont souvent des boisements de feuillus ;
- **les haies** : un réseau peu dense de haies apparaît dans l'aire d'étude rapprochée. Ce sont des haies arborées, souvent constituées de ragosses (arbres émondés) et donc relativement transparentes.



Vue depuis le hameau de Trégaret, situé sur un coteau. On perçoit à la fois une haie assez fournie au second plan, une haie de ragosses en arrière-plan à droite et un boisement opaque en arrière-plan à gauche. Les lignes électriques sont également visibles.



VSB

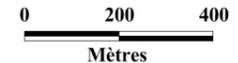
Projet de parc éolien
- Communes de Dingé
et Tinténiac (35) -

CADRE PAYSAGER

Aire d'étude rapprochée

-  Sens de la pente
-  Talweg
-  Boisement
-  Hameau en point haut ouvert vers l'extérieur
-  Hameau en point bas et/ou dans un cadre boisé
-  Sensation de transition entre deux unités paysagères
-  Principales routes
-  Ligne électrique
-  Limite de l'aire d'étude rapprochée

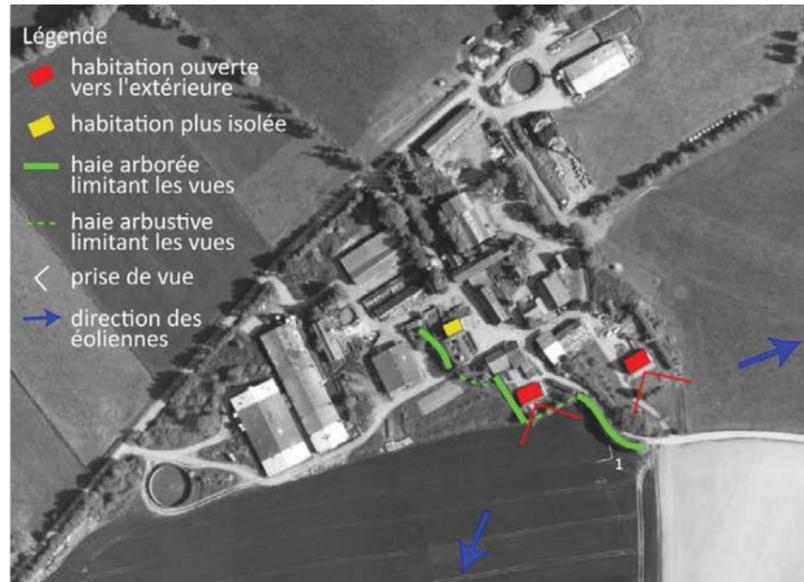
Fond cartographique : IGN©Scan25
Juillet 2014



- **Habitat**

Plusieurs hameaux prennent place dans l'aire d'étude rapprochée. Chacun entretient des relations différentes avec le paysage alentour :

- **Launay-Godin** : ce hameau est essentiellement composé de bâtiments agricoles, auxquels s'ajoutent trois habitations. Il prend place sur le plateau agricole, au sud du massif de la Lande de Tanouarn.

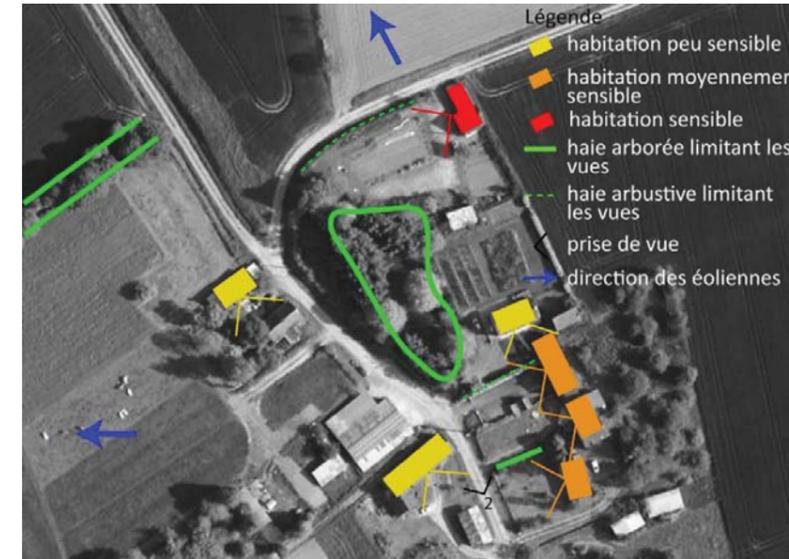


Focus sur le hameau Launay-Godin : Seules 3 habitations sont présentes dans ce hameau, essentiellement constitué de bâtiments d'exploitation agricole. Deux d'entre elles auront des vues sur une partie du parc éolien.



Depuis les habitations sensibles, les deux groupes d'éoliennes ne seront pas perçus simultanément. De même, les éoliennes du parc voisin (développé par la société IEL) ne seront perceptibles qu'avec deux des éoliennes du parc en projet.

- **la Fontaine Orain** : ce hameau est essentiellement composé d'habitations. Il prend place une quinzaine de mètres en contrebas du plateau.



Focus sur le hameau La Fontaine Orain : Le contexte du hameau en point bas, les bâtiments agricoles et les arbres limiteront les perceptions des éoliennes.

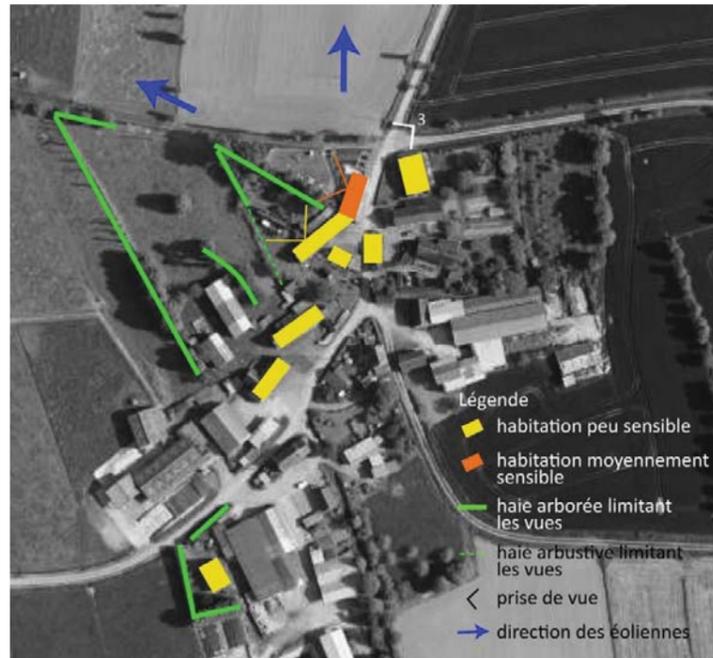


Depuis les parcelles situées au nord du hameau, la topographie se lit facilement puisque seules les toitures des habitations sont visibles

Ainsi, une partie des habitations, orientées vers l'ouest, pourraient être concernées par des vues partielles sur 2 des 4 éoliennes, dont la partie supérieure pourrait dépasser en arrière-plan des bâtiments et des arbres du hameau. Au nord du hameau, les deux éoliennes situées

à l'est du projet seraient perçues en covisibilité avec celles du projet voisin, situé à Québriac.

- **la Cour de la Haie** : ce hameau composé de 2 habitations est situé au sud-est du projet. L'habitation la plus à l'est prend place en point bas dans un cadre très arboré peu sensible au projet. La seconde est à une altitude légèrement plus élevée et prend place dans un cadre plus ouvert sur le paysage agricole alentour. Des perceptions partielles du parc éolien seront possibles depuis cette habitation, en particulier du groupe d'éoliennes situé au nord.
- **Montgagné** : cette habitation se situe à une altitude proche de celle du plateau et prend place dans un cadre ouvert sur le paysage agricole alentour. Des perceptions du parc éolien seront possibles depuis cette habitation.
- **le Grand Châtelain** : ce hameau est constitué d'habitations (plutôt situées en partie nord) et de bâtiments d'exploitation agricole (plutôt situés en partie sud). Il prend place sur un coteau orienté vers le sud, soit à l'opposé du projet éolien. Le relief et son cadre arboré limiteront fortement les perceptions depuis les habitations.



Focus sur le hameau Le Grand Châtelain : Le contexte du hameau en pente vers le sud avec de nombreux arbres en partie nord limitera les perceptions des éoliennes.

Ci-dessous : les arbres sont nombreux et âgés au nord du hameau.



- **Trignoux** : comme le précédent, ce hameau est constitué d'habitations et de bâtiments d'exploitation agricole. De nombreux bâtiments délaissés s'observent également. Il prend place sur un coteau orienté vers le sud, soit à l'opposé du projet éolien. Le relief et son cadre arboré limiteront fortement les perceptions depuis les habitations.



Focus sur le hameau Trignoux : Le contexte du hameau sur un léger coteau et surtout la couverture arborée limiteront les perceptions des éoliennes.

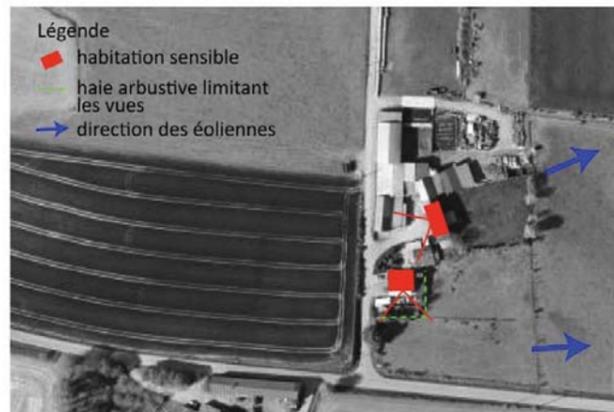
- **Cohier** : ce hameau comprend à la fois des bâtiments d'exploitation agricole et des habitations, dont deux sont légèrement isolées au nord. Il prend place en point bas dans un contexte largement arboré (pour la partie sud du hameau).



Focus sur le hameau Cohier : Seules deux habitations sont exposées aux perceptions vers le nord, même si l'orientation principale de ces bâtiments est plutôt en direction du sud ou de l'ouest.

Ainsi, les habitations situées au nord du hameau auront des perceptions sur les 2 éoliennes sud du projet. Cela concerne principalement l'habitation située à l'ouest puisque les autres bâtiments bénéficient d'aménagements paysagers les isolant du nord du territoire.

- **Houssemagne** : ce hameau, composé essentiellement de bâtiments agricoles mais aussi de deux habitations, est l'un des plus exposés en raison de sa situation sur le haut d'un coteau orienté en direction du parc éolien en projet.



Focus sur le hameau

Houssemagne :

Les deux habitations du hameau ne sont pas orientées principalement en direction des éoliennes en projet.



- **Gléhec nord** : ce hameau, composé de bâtiments agricoles et de deux habitations, présente une situation similaire au hameau précédent.



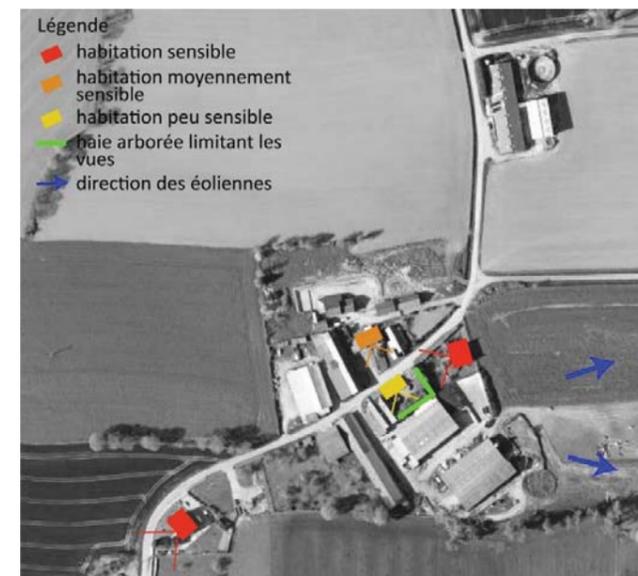
Focus sur le hameau Gléhec :

Les deux habitations du hameau ne sont pas orientées dans les mêmes directions. L'habitation située au nord, par son orientation et sa surélévation par rapport à la route, sera plus ouverte sur les parcs éoliens en projet.



Depuis la route départementale, on observe bien ce hameau situé sur un coteau. Il apparaît alors qu'une habitation est orientée vers l'est (la seconde habitation est cachée par les arbres).

- **Trégaret** : comme le précédent, ce hameau est composé essentiellement de bâtiments agricoles mais aussi de quelques habitations. Il prend place également sur le haut d'un coteau orienté en direction du parc éolien en projet.



Focus sur le hameau

Trégaret :

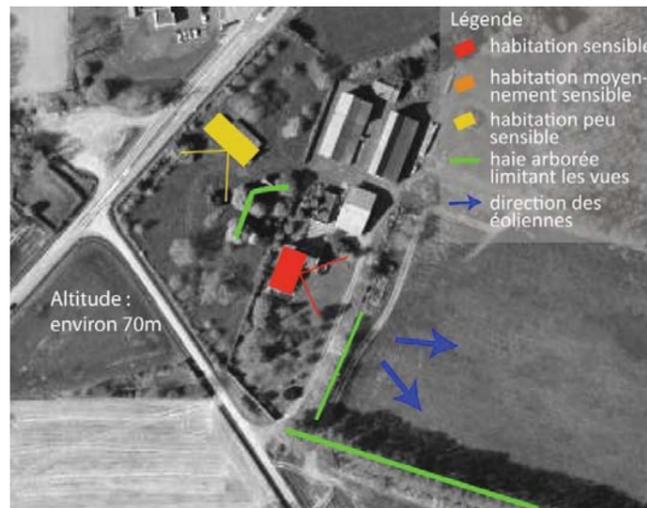
Sur les 4 habitations recensées dans ce hameau, deux d'entre elles sont ouvertes sur le paysage alentour. Néanmoins, leurs ouvertures principales ne donnent pas en direction des éoliennes en projet.



Depuis la route départementale, on observe bien ce hameau situé sur un coteau. Seule l'habitation isolée au sud est perceptible (son pignon apparaît à gauche de l'image).

Le parc éolien sera perceptible depuis deux habitations principalement, qui présentent quelques ouvertures en direction des éoliennes sans que leur façade principale ne soit orientée en ce sens. Les habitations situées au cœur du hameau ne bénéficient pas ou peu de vues éloignées en raison des bâtiments et de la végétation les encadrant.

- **Longrais** : cette habitation isolée est orientée nord-sud. A l'est de celle-ci, une friche arborée limite les perceptions dans la direction des éoliennes en projet. Ainsi, leur perception sera faible.
- **Pondichéry** : cette ancienne ferme en « U » offre une seule ouverture, située à l'étage, en direction du sud-est. Elle est donc peu sensible au projet.
- **Rolin** : plusieurs habitations, ainsi que des bâtiments d'exploitation agricole, prennent place dans ce hameau. Ils sont répartis le long de la pente, ce qui fait varier leur sensibilité.



Focus sur le hameau Rolin : Deux habitations s'ouvrent sur le paysage alentour dans la direction du projet. Les autres s'insèrent dans un cadre arboré qui limitera les perceptions du projet.



Ainsi, les deux habitations présentant des sensibilités devraient avoir des vues sur les éoliennes. Ces perceptions concerneront les éoliennes nord du projet, qui apparaîtront en arrière-plan des boisements de la Lande de Tanouarn. Les éoliennes sud devraient être dissimulées par la végétation encadrant les habitations.

- **la Basse Forêt** : ce hameau est composé d'habitations qui prennent place dans un cadre généralement arboré. Seul l'un des bâtiments est ouvert vers le sud, sans qu'il y ait une haie à proximité. Ce dernier devrait alors avoir des perceptions sur 2 des 4 éoliennes.

En outre, le bourg de Tinténiac est situé à proximité de l'aire d'étude rapprochée, en particulier son entrée Nord-Est. Dans ce secteur prennent place le lycée, une salle des sports ainsi qu'un récent lotissement. Il est situé en contrebas de la crête où se trouve le hameau de Housse-magne. Ainsi, les perceptions sur les éoliennes seront limitées par le relief mais également par des haies d'arbres qui se situent sur la pente.



• Bilan

Sur les 13 hameaux de l'aire d'étude rapprochée, beaucoup sont composés en grande partie de bâtiments d'exploitation agricole. Les habitations sont alors souvent assez peu ouvertes sur le paysage alentour, en raison des bâtiments et des arbres les encadrant.

Les perceptions des éoliennes ne constitueront souvent pas un impact important pour les habitations, dont les ouvertures principales sont rarement orientées en direction du parc éolien. Pour seulement 5 à 6 habitations, les vues se feront depuis une façade (à Launay-Godin, Housse-magne, Rolin et la Fontaine Orain, avec dans ce dernier cas des perceptions partielles).

Enfin, les perceptions du parc seront en général des vues sur une partie du parc, soit 2 éoliennes uniquement.

2) Travail sur l'implantation

L'implantation optimale, sur le plan paysager, doit chercher à s'appuyer sur les lignes de force du territoire d'implantation. Par ordre d'importance, il s'agit le plus souvent de :

- ligne de crête majeure ;
- grand boisement ;
- axe routier important.

Les paysages d'Ille-et-Vilaine offrent assez peu de lignes de force à l'échelle des éoliennes. De ce fait, l'implantation peut également s'appuyer sur des perceptions depuis certains lieux stratégiques, comme un site touristique offrant un panorama ou un site patrimonial.

Enfin, il est important de prendre en compte les autres parcs éoliens, en activité ou en projet, pour ne pas multiplier les logiques d'implantation. Notons que le parc éolien le plus proche est situé à Trémeheuc, soit 12 km à vol d'oiseau. Nous ne pouvons donc pas parler de saturation visuelle.

Dans le cas du présent projet, aucune ligne de force dominante à l'échelle d'une éolienne n'apparaît clairement dans l'aire d'étude rapprochée et ses alentours.

L'aire d'étude rapprochée ne prend pas place au niveau d'une ligne de crête majeure du territoire. La ligne de crête structurante de l'aire d'étude éloignée prend place plus au sud, elle s'étire d'est en ouest entre les bourgs de Hédé et Bécherel.

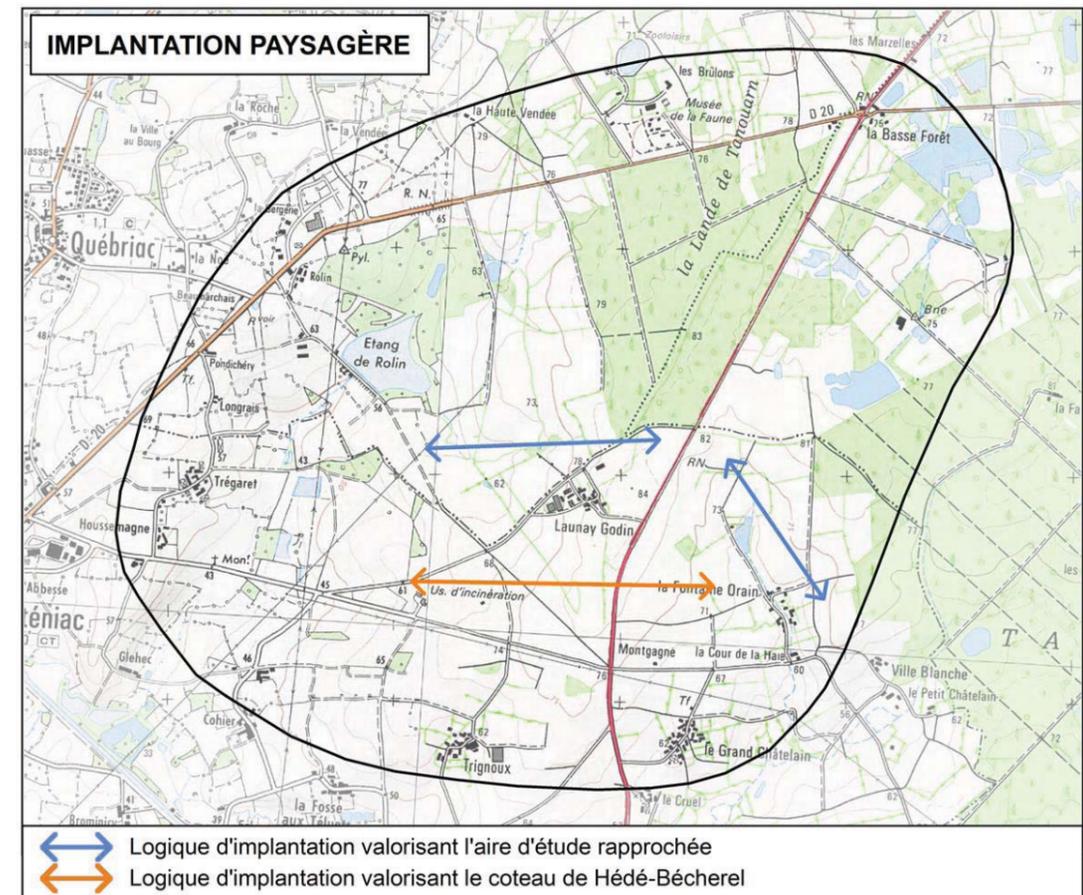
Des boisements prennent place dans l'aire d'étude rapprochée ou à proximité mais ils ne créent pas un front boisé continu qui serait lisible à l'échelle du grand paysage. Il s'agit plutôt d'un moutonnement de fronts boisés plus ou moins longs, qui s'étire au nord et à l'est de l'aire d'étude rapprochée.

En matière d'axe routier, le plus important de l'aire d'étude éloignée est la RD 137 (axe Rennes - Saint-Malo), mais la zone d'implantation en est assez éloignée (3 à 4 km) et très peu de relations visuelles s'établissent entre les deux. Une route en ligne droite traverse l'aire d'étude rapprochée, la RD 795, mais elle est bien moins fréquentée que la précédente.

Ainsi, la logique d'implantation sera relativement peu lisible si l'on s'appuie sur l'un de ces éléments du paysage.

Deux principes d'implantation peuvent tout de même être envisagés, chacun privilégiant un point de vue :

- **logique valorisant les perceptions depuis l'aire d'étude rapprochée** : ce principe s'appuie sur l'orientation des fronts boisés et sur les vues depuis l'axe de la RD 795. En effet, en sortie de la forêt, sur la RD 795, le champ visuel s'ouvre soudainement et donne à voir un paysage bien plus ouvert. L'implantation des éoliennes pourrait alors renforcer cet « effet de porte ». Néanmoins, cette logique d'implantation ne sera compréhensible qu'au sein de l'aire d'étude rapprochée.
- **logique valorisant les perceptions depuis le coteau d'Hédé - Bécherel** : le coteau de Hédé-Bécherel est un élément majeur de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de la véritable ligne de force du paysage dans ce secteur, ligne de force sur laquelle se sont appuyés des bourgs et des édifices patrimoniaux. Néanmoins, la distance entre le parc éolien et le coteau (environ 4 km) étant importante, la valorisation de l'orientation de ce coteau par l'implantation des éoliennes n'aurait de sens que depuis ce coteau, où les points de vue donneraient à voir les éoliennes de manière alignée.



Outre l'orientation de l'axe des alignements, le plus important semble donc de venir créer un parc éolien aux lignes simples et harmonieuses entre elles. Pour cela, le choix d'une ligne ou d'un axe d'implantation et la régularité de l'inter-distance entre les éoliennes constituent des éléments importants.

Toutefois, les nombreuses contraintes qui s'imposent sur le territoire des communes de Dingé et Tinténiac ne permettent pas de créer une implantation appliquant strictement l'une de ces logiques paysagères. En effet, la prise en compte des enjeux du milieu naturel (zones humides et effets de lisière autour des boisements), des servitudes des lignes électriques haute tension ou encore des distances minimales à respecter avec les hameaux et les routes départementales a fortement diminué l'aire dans laquelle les éoliennes pouvaient être positionnées.

L'espace disponible, hors zone de contraintes, impose une implantation dans deux secteurs qui ne s'alignent pas suivant les axes mentionnés précédemment. De ce fait, l'implantation s'est construite suivant la logique du moindre impact, avec comme mesures :

- une interdistance équivalente entre les éoliennes dans les deux zones ;
- des lignes cohérentes avec celles du parc voisin développé par IEL et notamment l'alignement de l'éolienne n°3 avec les éoliennes n°4 et 5 du parc voisin ;
- un choix de machine identique pour les deux parcs éoliens, Vestas V100 (longueur de pale de 50m).
- un balisage lumineux synchronisé pour les 4 éoliennes.

Par ailleurs, d'un point de vue économique, un parc de deux éoliennes ne permettrait pas d'être viable. C'est pourquoi, l'implantation de deux groupes d'éoliennes en ligne simple, suivant les infrastructures

existantes et prenant en compte les contraintes locales, permet de trouver le meilleur compromis quant à une implantation harmonieuse et de moindre impact avec et sans le parc situé à Québriac.

3) Photomontages supplémentaires depuis des lieux-dits proches

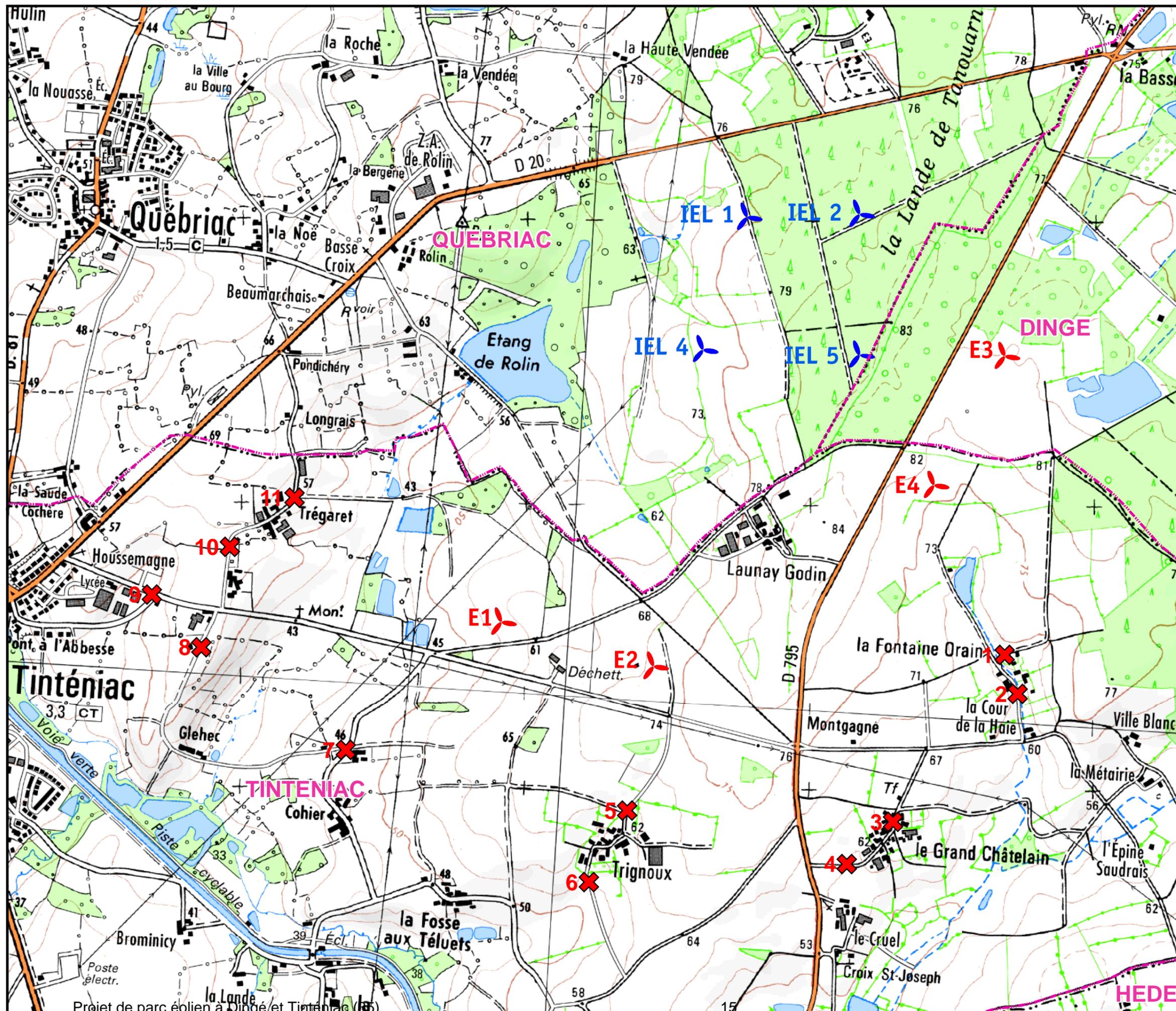
Les photomontages supplémentaires, présentés ci-après, présentent dans un premier temps le parc éolien à Dingé et Tinténiac développé par VSB, puis les effets cumulés avec le parc éolien à Québriac (développé par IEL) comprenant 4 éoliennes.

En effet, dans les conclusions de l'enquête publique de Québriac, Madame Faysse a relevé la présence de zones humides sur la commune, à l'emplacement envisagé de certaines éoliennes. Suite à des sondages pédologiques supplémentaires, l'éolienne E3 est bien située en zone humide et le pétitionnaire IEL s'est donc engagé à ne pas l'installer. Le parc éolien reste pour autant tout à fait cohérent d'un point de vue paysager avec celui de Dingé et Tinténiac.

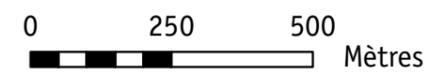
LOCALISATION PRISES DE VUE

Dingé - Tinténiac
(35)

septembre 2016



-  Limites communales
-  Eolienne (VSB)
-  Eolienne (IEL)
-  Localisation prise de vue



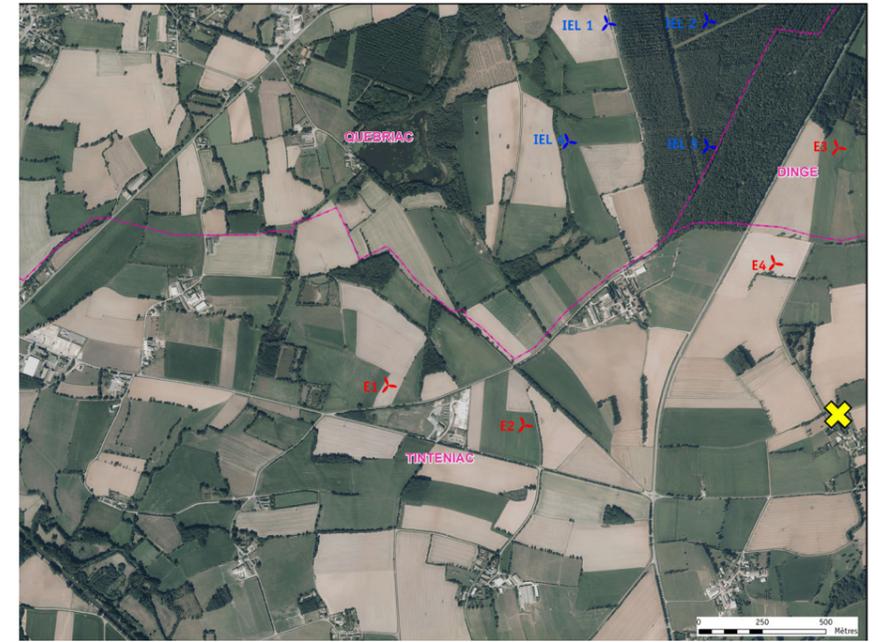
1. Depuis Lieu-dit «Fontaine Orain» nord :

Photographie :

Coordonnées WGS '84 : N 48° 19' 55"
0 01° 46' 59"
Azimut : 66.2 m
Longueur de focale 35mm : 52 mm
Date : 24/08/2016

Éoliennes :

Orientation rotor : Tourné vers la caméra
Éolienne la plus proche : 640 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



1. Depuis Lieu-dit «Fontaine Orain» nord :

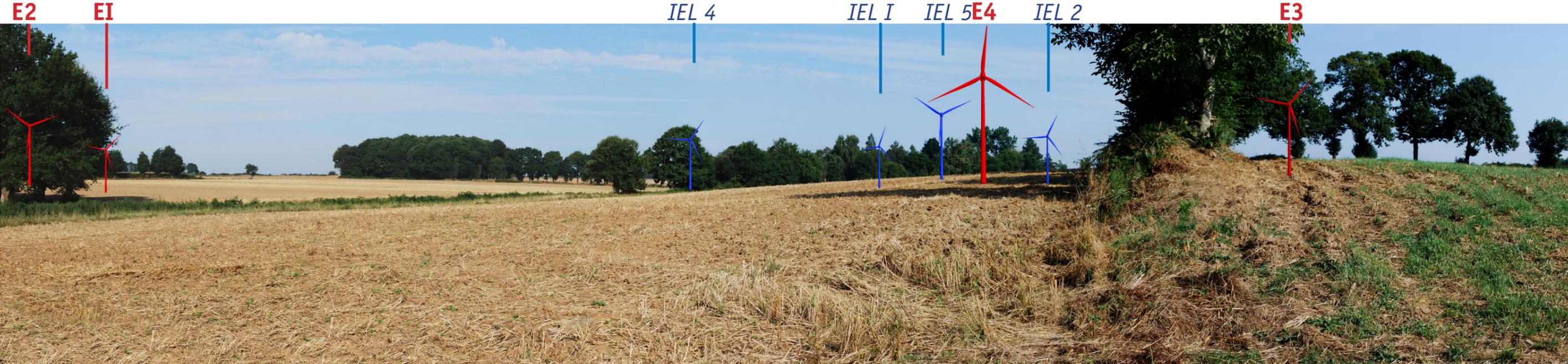
Commentaires :

Depuis le chemin rural passant au nord du hameau, les deux éoliennes situées à l'est du projet seront perceptibles de façon plus ou moins marquées en fonction de la position de l'observateur par rapport aux haies existantes. Ces deux éoliennes seront perçues conjointement avec celles du projet voisin. Par contre, les deux éoliennes du sud-ouest seront généralement dissimulées par les arbres.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Vue photo + croquis des éoliennes des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)



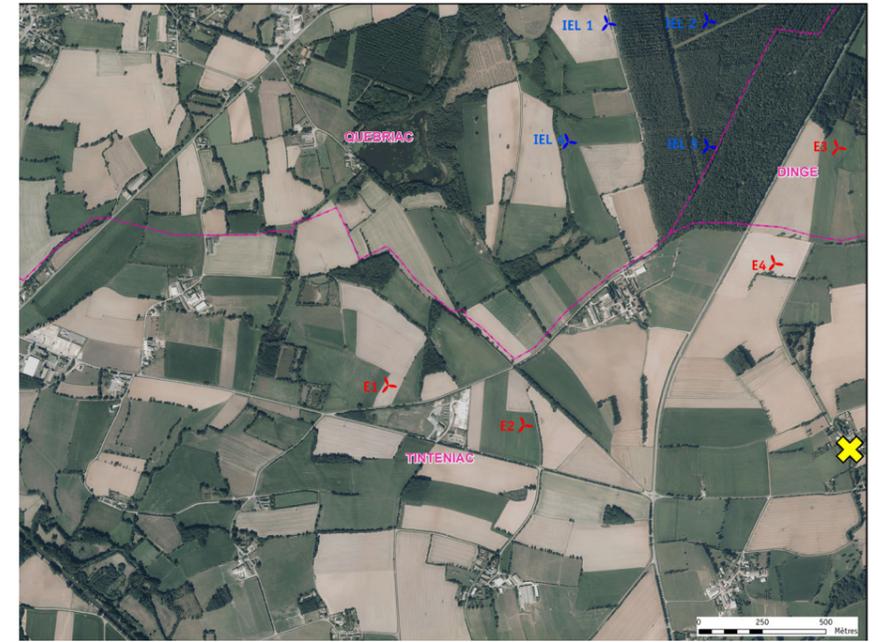
2. Depuis Lieu-dit «Fontaine Orain» sud :

Photographie :

Coordonnées WGS '84 : N 48° 19' 51"
0 01° 46' 56"
Azimut : 65 m
Longueur de focale 35mm : 52 mm
Date : 24/08/2016

Éoliennes :

Orientation rotor : Tourné vers la caméra
Éolienne la plus proche : 786 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



2. Depuis Lieu-dit «Fontaine Orain» sud :

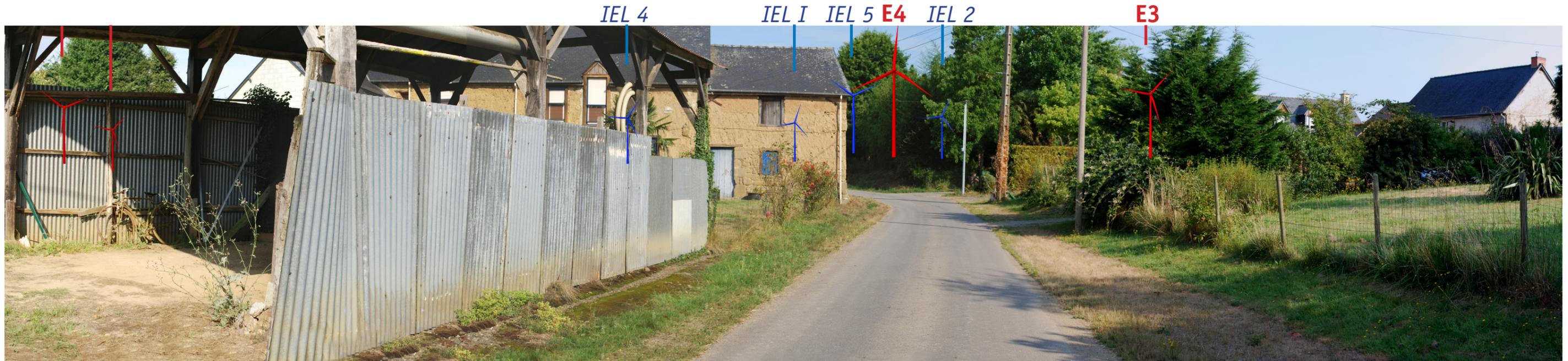
Commentaires :

Au sein du hameau, les éléments situés au premier plan (arbres, bâtiments) dissimuleront largement les éoliennes du projet.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Vue photo + croquis des éoliennes des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)



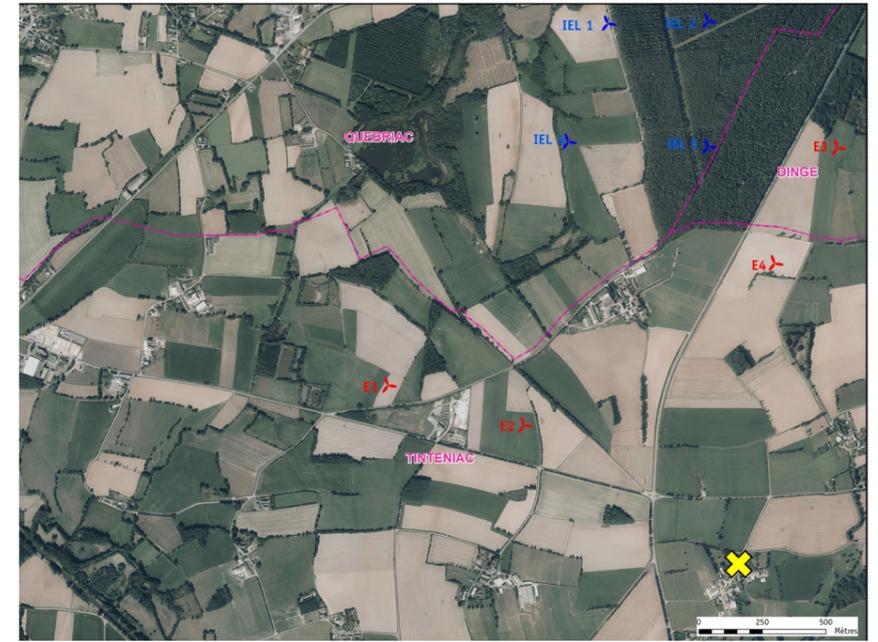
3 . Depuis Lieu-dit «Le Grand Châtelain» nord :

Photographie :

Coordonnées WGS '84 : N 48° 19' 36"
0 01° 47' 16"
Azimut : 65 m
Longueur de focale 35mm : 51 mm
Date : 24/08/2016

Éoliennes :

Orientation rotor : Tourné vers la caméra
Éolienne la plus proche : 1 000 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Projet de parc éolien à Dingé et Tinténiac (35)

3 . Depuis Lieu-dit «Le Grand Châtelain» nord :

Commentaires :

La situation sur une pente descendant vers le sud de ce hameau limitera les perceptions sur les éoliennes. Seule la partie supérieure des deux éoliennes les plus à l'est sera perceptible, depuis le nord du hameau et en l'absence de végétation.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Vue photo + croquis des éoliennes des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)



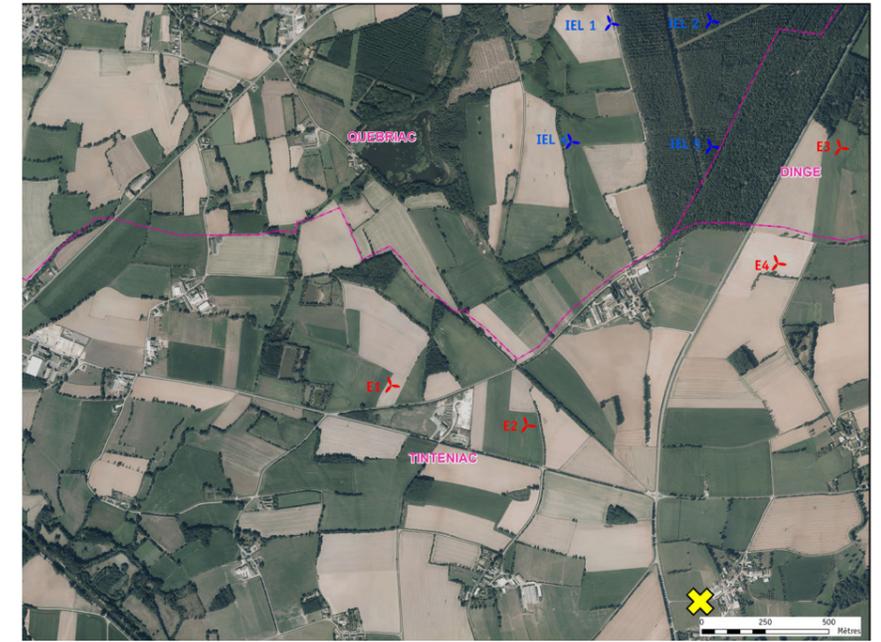
4. Depuis Lieu-dit «Le Grand Châtelain» ouest :

Photographie :

Coordonnées WGS '84 : N 48° 19' 31"
0 01° 47' 23"
Azimut : 60.4 m
Longueur de focale 35mm : 52 mm
Date : 24/08/2016

Éoliennes :

Orientation rotor : Tourné vers la caméra
Éolienne la plus proche : 968 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



4. Depuis Lieu-dit «Le Grand Châtelain» ouest :

Commentaires :

Depuis la route communale d'accès à la partie sud du hameau, la partie supérieure des quatre éoliennes du projet ainsi que celles du projet voisin sera partiellement perceptible à l'arrière de fronts arborés. Cette vue ne concernera pas d'habitations.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Photomontage des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)



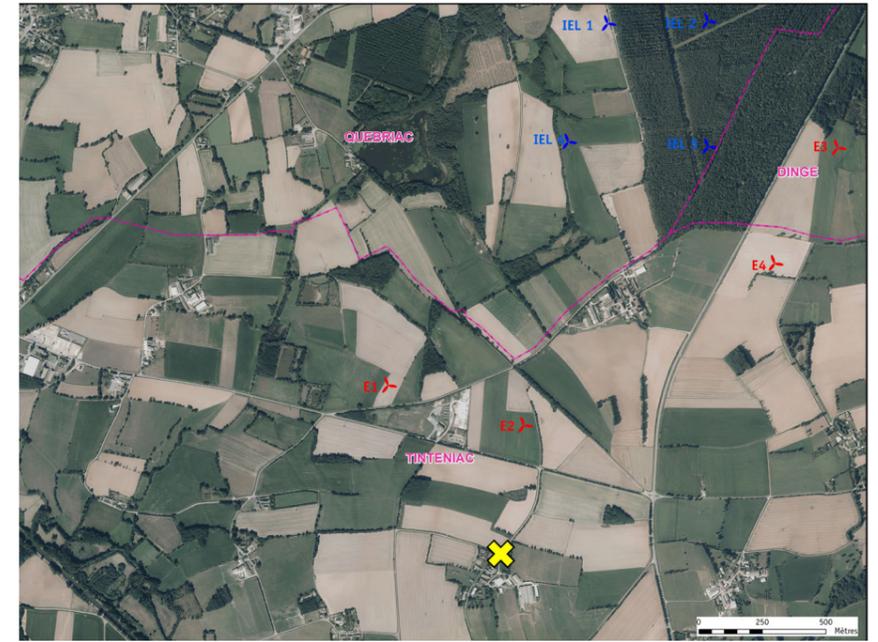
5. Depuis Lieu-dit «- Trignoux » nord :

Photographie :

Coordonnées WGS '84 : N 48° 19' 35"
0 01° 48' 01"
Azimut : 64.4 m
Longueur de focale 35mm : 52 mm
Date : 12/08/2016

Éoliennes :

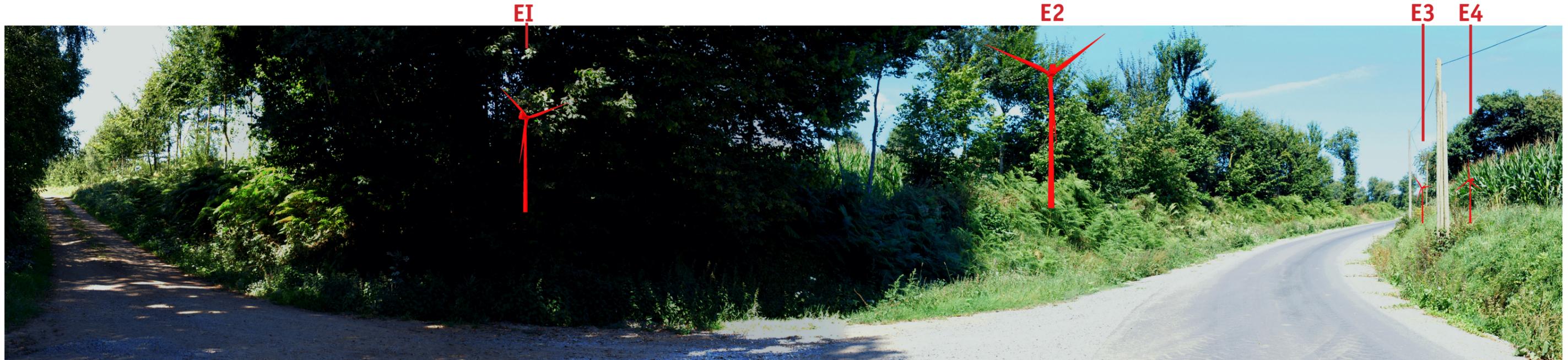
Orientation rotor : Nord (0°)
Éolienne la plus proche : 514 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



5. Depuis Lieu-dit «- Trignoux » nord :

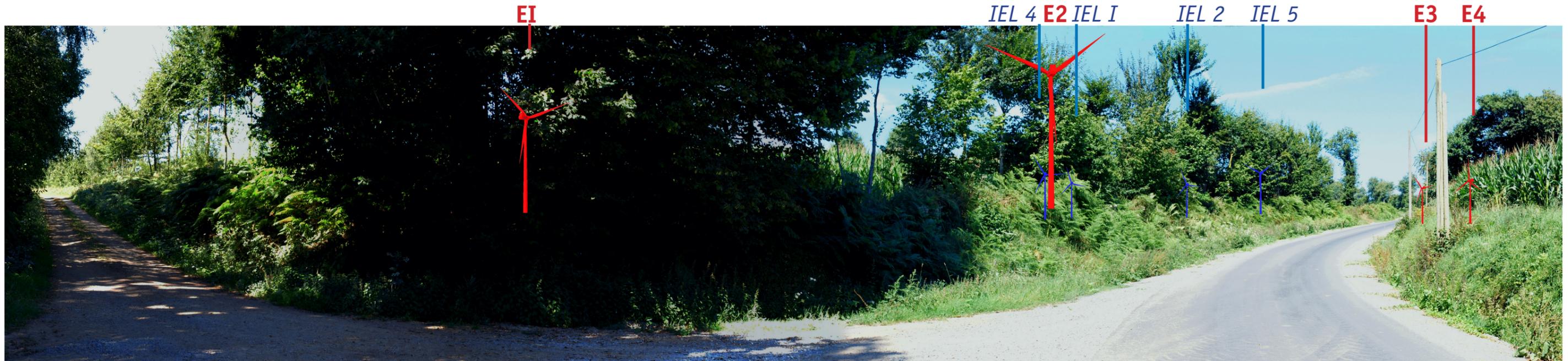
Commentaires :

Bien qu'assez proche de la moitié sud du projet, le hameau de Trignoux en est isolé visuellement par un grand nombre d'arbres. Une partie de ces arbres correspond à de jeunes plantations amenées à se développer davantage, renforçant d'autant plus le cadre fermé du nord de ce hameau.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Vue photo + croquis des éoliennes des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)



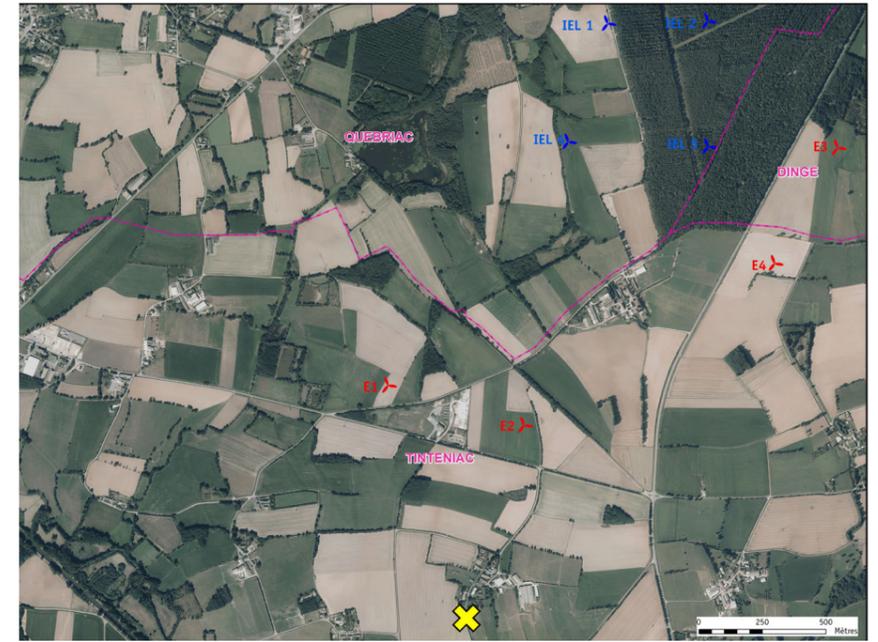
6. Depuis Lieu-dit «- Trignoux » sud :

Photographie :

Coordonnées WGS '84 : N 48° 19' 27"
0 01° 48' 07"
Azimut : 56.4m
Longueur de focale 35mm : 52 mm
Date : 12/08/2016

Éoliennes :

Orientation rotor : Nord (0°)
Éolienne la plus proche : 788 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



6. Depuis Lieu-dit «- Trignoux » sud :

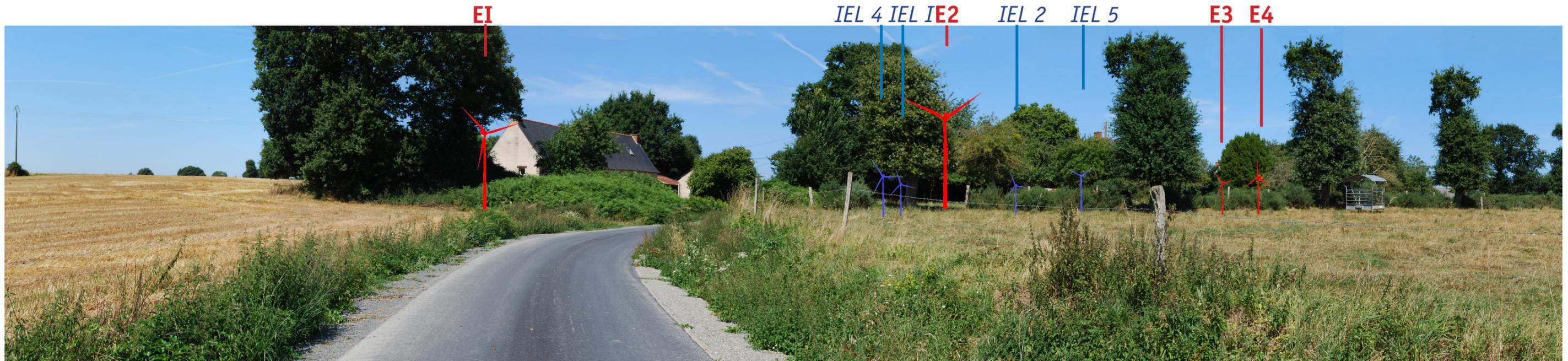
Commentaires :

Le cadre arboré du hameau mais aussi la pente descendante vers le sud limiteront fortement les perceptions sur le parc en projet. Les deux éoliennes les plus au nord ne seront ainsi jamais perceptibles, même en saison hivernale.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Vue photo + croquis des éoliennes des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)



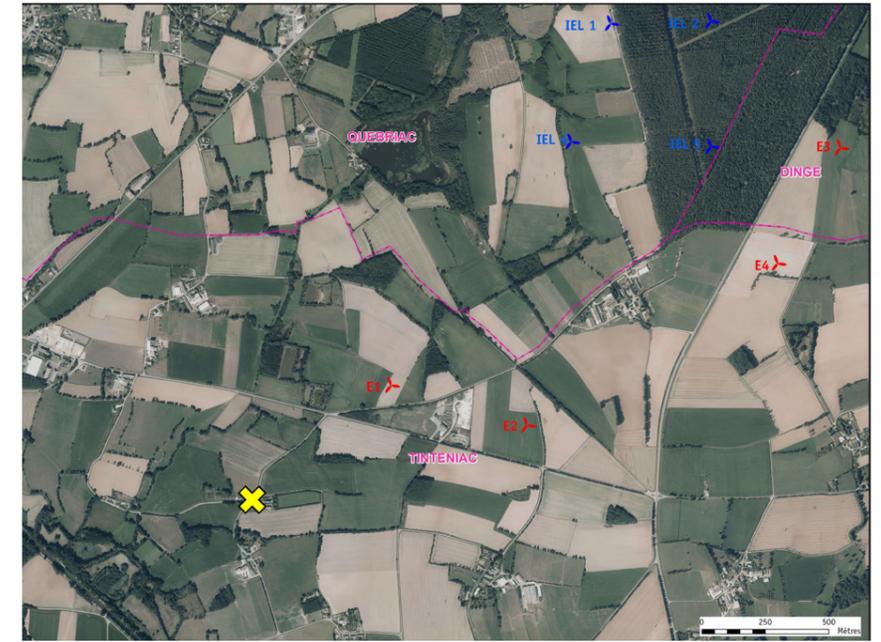
7. Depuis Lieu-dit «Cohier » :

Photographie :

Coordonnées WGS '84 : N 48° 19' 40"
0 01° 48' 50"
Azimut : 45 m
Longueur de focale 35mm : 52 mm
Date : 12/08/2016

Éoliennes :

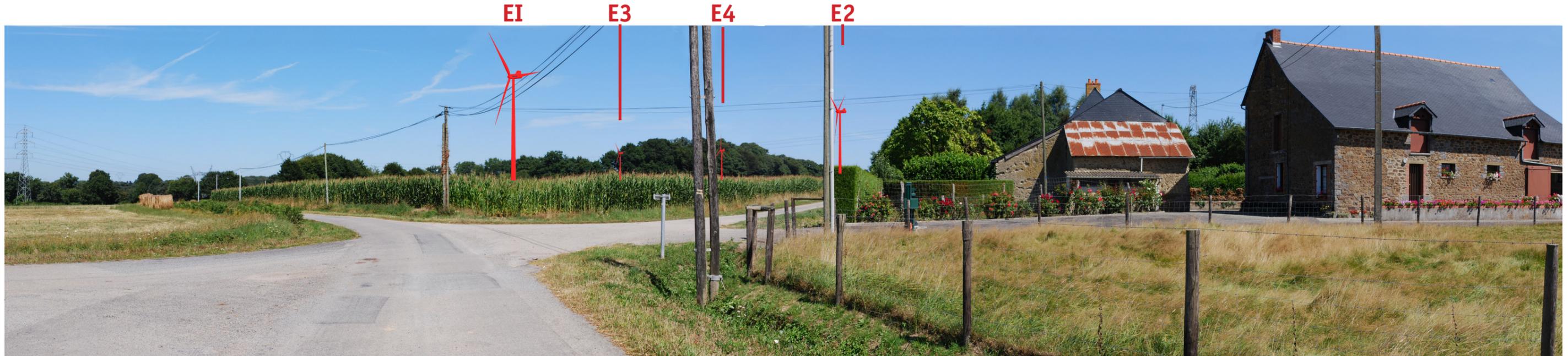
Orientation rotor : Nord (0°)
Éolienne la plus proche : 706 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



7. Depuis Lieu-dit «Cohier » :

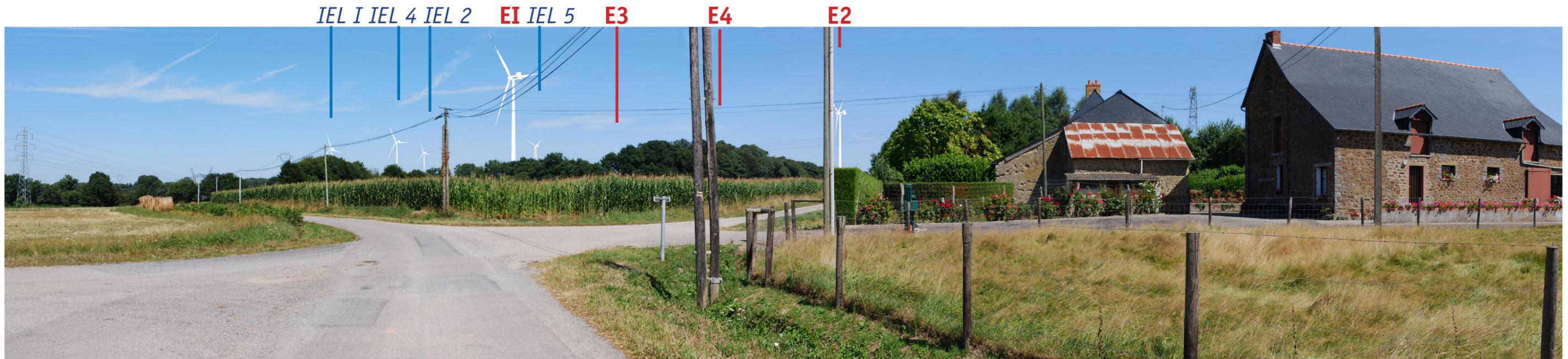
Commentaires :

Aux abords des habitations isolées au nord du hameau, les perceptions des deux éoliennes au sud du projet ainsi que celles du projet voisin seront importantes. Néanmoins, au sein des jardins privés et depuis les habitations, les vues seront moins marquantes en raison de la végétation qui accompagne ces bâtiments.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Photomontage des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)



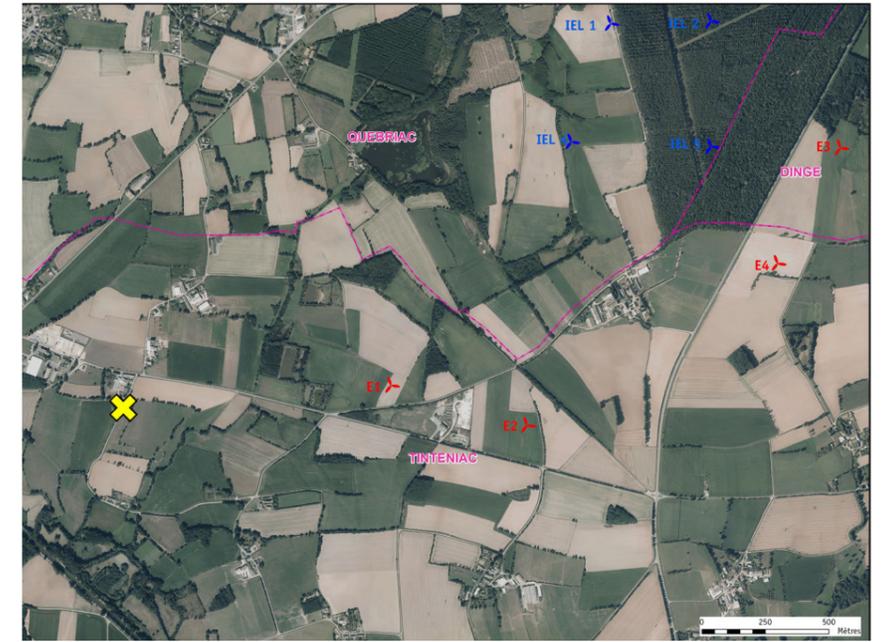
8. Depuis Lieu-dit «Gléhec» nord :

Photographie :

Coordonnées WGS '84 : N 48° 19' 51"
0 01° 49' 16"
Azimut : 55 m
Longueur de focale 35mm : 52 mm
Date : 12/08/2016

Éoliennes :

Orientation rotor : Tourné vers la caméra
Éolienne la plus proche : 1 059 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



8. Depuis Lieu-dit «Gléhec» nord :

Commentaires :

Les éoliennes en projet pourront être dissimulées par les arbres existants lorsqu'il y en a. Toutefois, quand ce n'est pas le cas ou en période hivernale, les huit éoliennes des parcs en projet constitueront des éléments incontournables du paysage.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Vue photo + croquis des éoliennes des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)



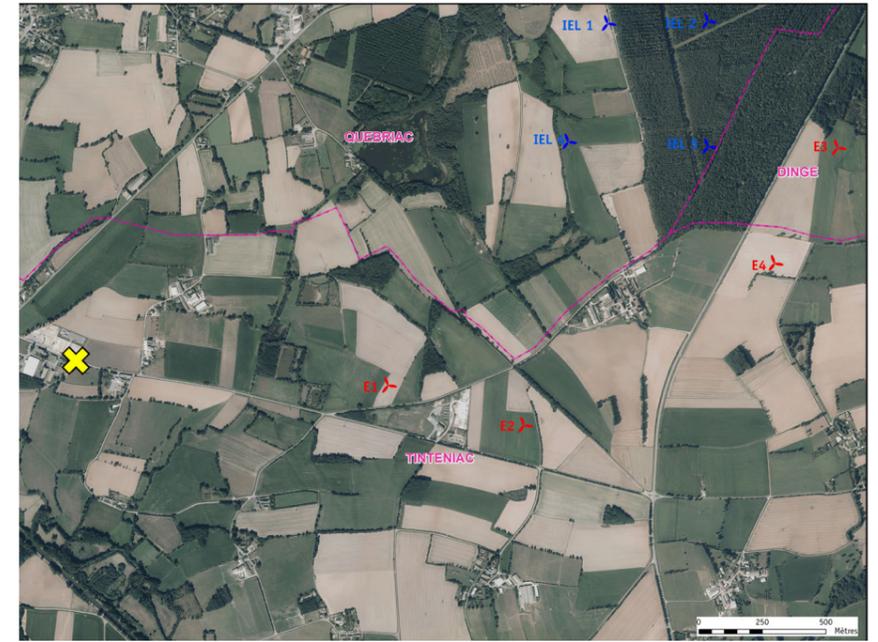
9. Depuis - Tinténiac est :

Photographie :

Coordonnées WGS '84 : N 48° 19' 56"
0 01° 49' 25"
Azimut : 50 m
Longueur de focale 35mm : 52 mm
Date : 12/08/2016

Éoliennes :

Orientation rotor : Tourné vers la caméra
Éolienne la plus proche : 1 232 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



9. Depuis - Tinténiac est :

Commentaires paysagers :

Depuis le giratoire d'entrée à l'est de Tinténiac, les éoliennes du projet apparaîtront de manière partielle à l'arrière d'une ligne de crête. Les deux éoliennes situées au sud seront plus marquantes que les deux autres en raison de leur plus grande proximité. Cette vue ne correspondra pas à celles qu'auront les riverains du lotissement voisin car le cadre végétal est beaucoup plus dense à l'arrière de ces maisons.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



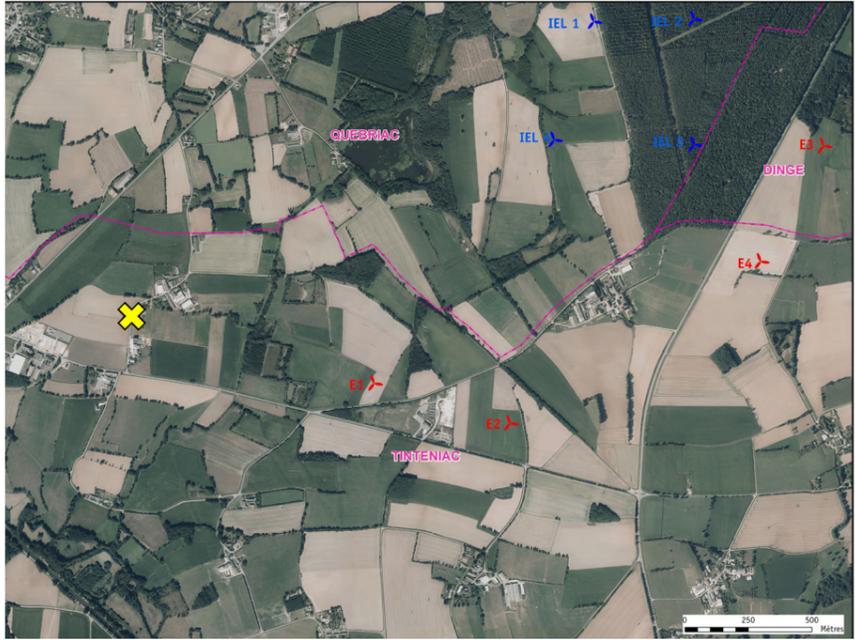
Photomontage des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)



10. Depuis les hameaux de Trégaret et de Housse-magne :

Photographie :
 Coordonnées WGS '84 : N 48° 20' 55"
 0 01° 49' 02"
 Azimut : 60 m
 Longueur de focale 35mm : 52 mm
 Date : 12/08/2016

Éoliennes :
 Orientation rotor : Tourné vers la caméra
 Éolienne la plus proche : 990 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



10. Depuis les hameaux de Trégaret et de Housse-magne :

Commentaires :

Depuis les hameaux de Trégaret et de Housse-magne, situés en partie haute d'un coteau, la présence d'arbres aux premier et second plans peut permettre de dissimuler les éoliennes du projet.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Vue photo + croquis des éoliennes des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)

IEL 1 IEL 2 IEL 4 IEL 5 **E3 E4** **E1 E2**



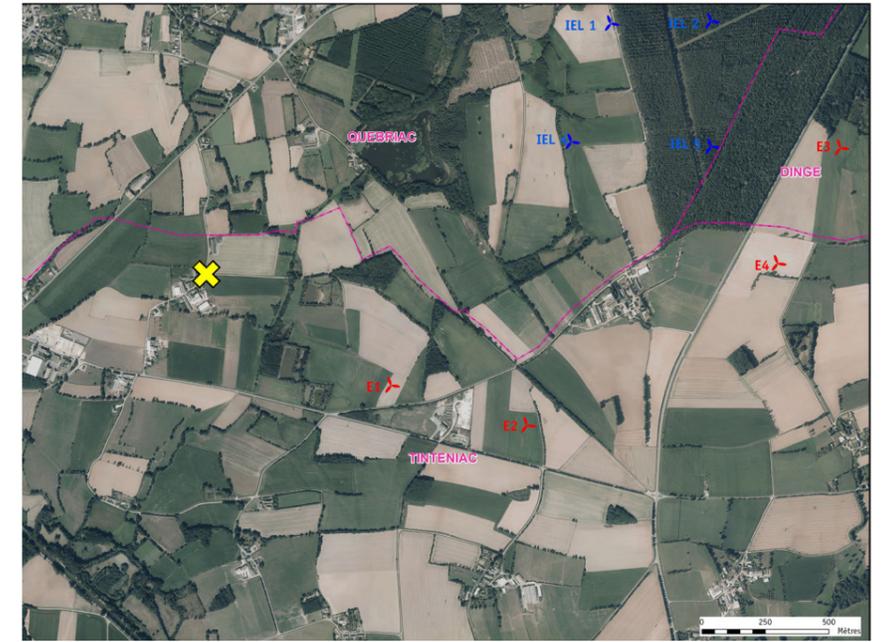
11. Depuis Lieu-dit «Trégaret» :

Photographie :

Coordonnées WGS '84 : N 48° 20' 08"
0 01° 49' 01"
Azimut : 58.8 m
Longueur de focale 35mm : 52 mm
Date : 24/08/2016

Éoliennes :

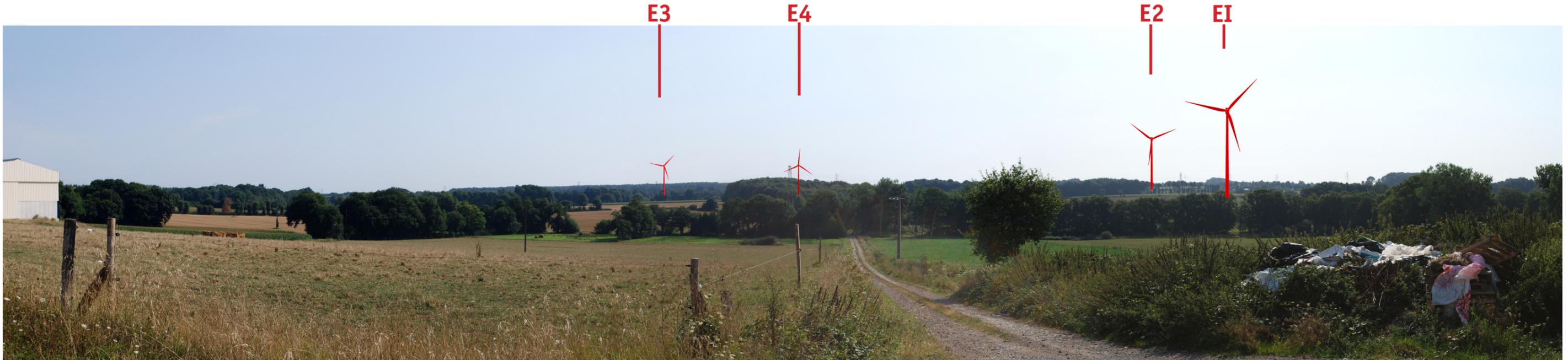
Orientation rotor : Tourné vers la caméra
Éolienne la plus proche : 848 m



État initial - Angle de vue 120°



Vue photo + croquis des éoliennes du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



11. Depuis Lieu-dit «Trégaret» :

Commentaires :

En sortie du hameau de Trégaret, la vue est dégagée et donnera à voir le parc en projet ainsi que le projet voisin. Cette vue concernera essentiellement deux habitations du hameau, plus ouvertes vers le paysage alentour que les autres.

Photomontage du projet de parc éolien de VSB énergies nouvelles



Photomontage des projets de VSB énergies nouvelles et d'IEL (effet cumulé)



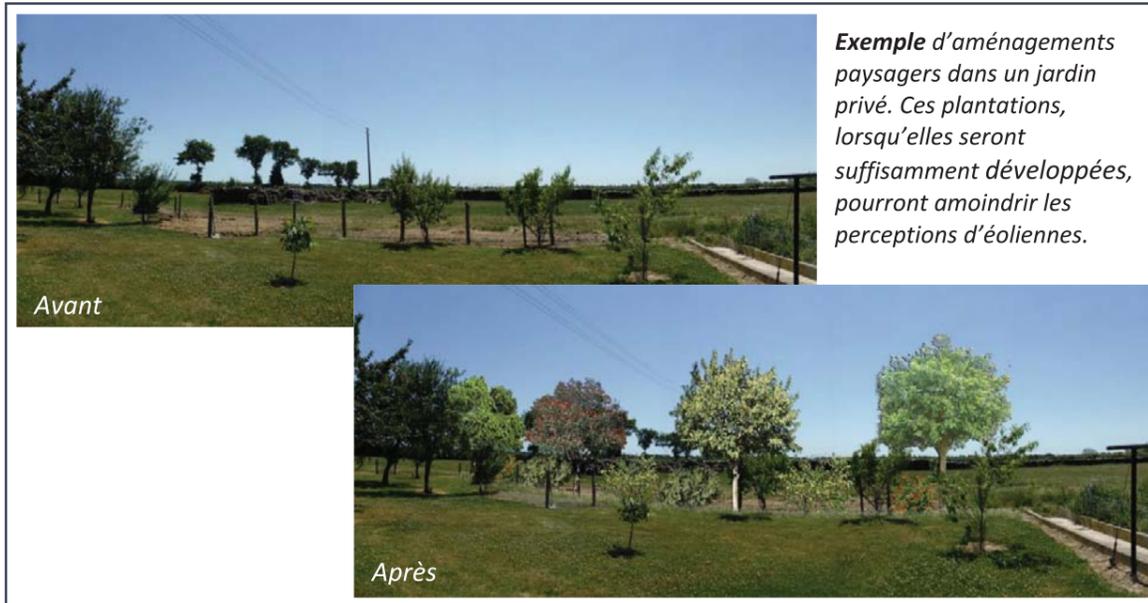
4) Compléments aux mesures

Pour les habitations touchées par des effets marquants (*notamment dans les hameaux Launay-Godin, Cohier, Housse-magne, Trégaret ou Rolin*) et celles situées dans un périmètre de 1 km autour des éoliennes, la plantation d'écrans végétaux ou d'arbres de haut-jet en limite de propriété, peut permettre une notable atténuation des impacts visuels.

VSB énergies nouvelles contactera les propriétaires des constructions les plus directement exposées, c'est-à-dire celles dont les ouvertures ou les jardins sont orientés vers le parc éolien, afin de leur proposer la réalisation d'aménagements paysagers compensatoires. Ces propriétés pourront ainsi faire l'objet de plantations de manière à occulter tout ou partie des vues s'offrant sur le site. L'effet de ces plantations sera néanmoins variable d'une habitation à l'autre en fonction :

- de l'éloignement au projet ;
- de l'orientation de la maison ;
- de la profondeur du jardin.

Ces plantations devront être réfléchies au cas par cas, conjointement avec les propriétaires afin de leur proposer des aménagements paysagers adaptés à leur situation et à leurs envies.



Pour compenser en partie l'effet visuel du projet depuis les restes du vieux château d'Hédé (inscrit au titre des monuments historiques), un aménagement ponctuel a été proposé à la municipalité. Il s'agira de la mise en place :

- soit d'une table de lecture des paysages au niveau du banc qui se trouve face à une ouverture sur le paysage lointain. Cette ouverture dans les remparts n'est toutefois pas orientée en direction des éoliennes, ces dernières ne seront par conséquent pas perceptibles ;
- soit d'un panneau traitant de l'énergie éolienne et du paysage, qui pourra être installé à côté du skatepark, depuis lequel les éoliennes seront perceptibles, ou en entrée du site.



Enfin, en accompagnement du projet, des mesures pourront être prises pour informer et sensibiliser la population à l'énergie éolienne :

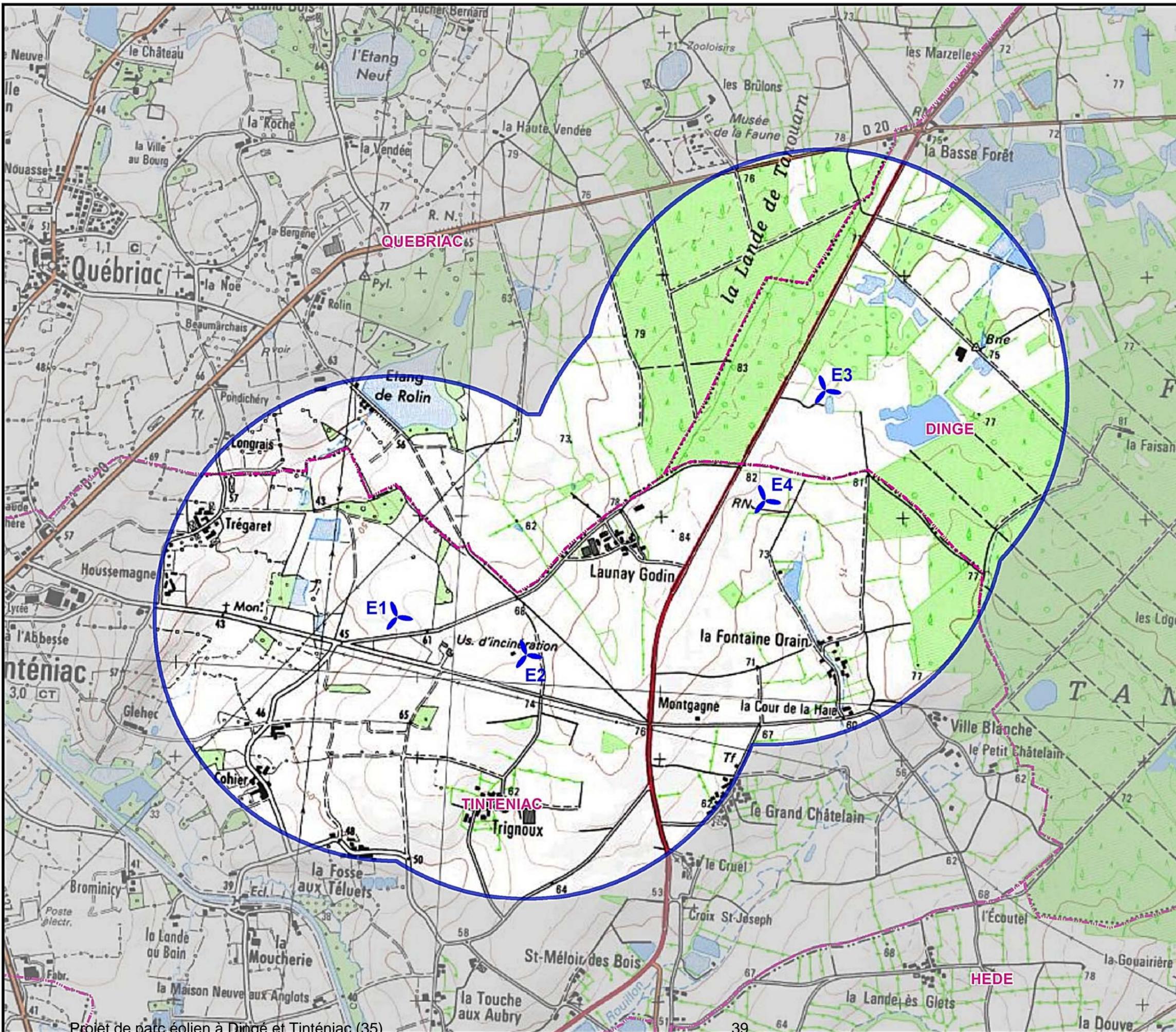
- l'installation d'un panneau traitant de l'énergie éolienne au niveau de la déchetterie de Tinténiac, qui se trouve à proximité des deux éoliennes sud du projet ;
- des visites pédagogiques pour les écoliers ou citoyens qui le souhaitent, comme cela peut se faire au parc de Trémeheuc.

ETUDE CARTOGRAPHIQUE

Dingé, Tinténiac (35)

juillet 2015

-  Eolienne
-  Zone tampon d'1km auour des éoliennes
-  Limites communales



0 0,25 0,5
Km


VSB
énergies nouvelles
VSB énergies nouvelles

Conclusion

Les besoins en électricité renouvelable de la région Bretagne sont définis dans le Pacte électrique breton, signé en décembre 2010, qui fixe à 1800 MW l'objectif à atteindre d'ici 2020 en énergie éolienne terrestre.

L'ensemble des enjeux du territoire de la Bretagne Romantique ont été soigneusement étudiés et pris en compte afin de trouver l'implantation la plus cohérente d'un point de vue paysager et de moindre impact pour la biodiversité et les riverains.

Le parc éolien en projet sur les communes de Dingé et Tinténiac, composé de 4 éoliennes, est viable d'un point de vue économique pour répondre aux besoins de la population et respecte l'ensemble des critères techniques et réglementaires.

Le projet éolien à Dingé et Tinténiac est soutenu par les élus locaux et une grande partie de la population, notamment à travers l'association Génération Eolienne.

Enfin, VSB énergies nouvelles prend des engagements quant à la concertation avec les riverains (réunions d'information en phase chantier et exploitation, projet paysager chez les riverains les plus proches, étude acoustique post-implantation, synchronisation du balisage des éoliennes, installation de panneaux d'information et visite pédagogique, etc), et souhaite ainsi que ce projet de territoire soit partagé par le plus grand nombre.

ANNEXES

Annexe 1 :

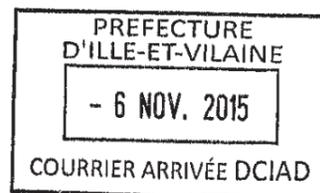
2è fascicule : conclusions et avis du commissaire enquêteur (page 49 à 53)

Annexe 1 : 2è fascicule : conclusions et avis du commissaire enquêteur (page 49 à 53)

Annexe 2 : Informations presse/internet sur le déroulement de l'enquête publique à Tinténiac et Dingé

Annexe 3 : Mail de M.Duperray, habitant de Tinténiac, adressé à Mme Piron-Leforestier

Annexe 4 : Lettre du maire de Québriac



Département d'Ille-et-Vilaine

Société « VSB Energies Nouvelles - Agence Ouest »

Demande d'autorisation unique pour l'exploitation d'un parc éolien situé sur les communes de Dingé et Tinténiac

**Enquête publique
(7 septembre 2015 – 9 octobre 2015)**

2ème fascicule : conclusions et avis du Commissaire Enquêteur

Chantal Piron-Leforestier

Je soussignée, Chantal Piron-Leforestier,

désignée pour conduire l'enquête publique sur la demande d'autorisation unique pour l'exploitation d'un parc éolien situé sur les communes de Dingé et Tinténiac comprenant 4 éoliennes VESTAS V100, d'une hauteur totale (pales comprises) de 140 à 150 mètres, implantées en deux alignements perpendiculaires à 1,2 km de distance :

- éoliennes E1 et E2, à Tinténiac, de part et d'autre de la déchetterie, espacées l'une de l'autre de 550 m, et situées à 150 m au Nord de la VC 5
- éoliennes E3 (à Dingé) et E4 (à Tinténiac), espacées l'une de l'autre de 500 m, et situées à 150 m à l'Est de la RD 795

du lundi 7 septembre au vendredi 9 octobre 2015,
dans les conditions définies par l'arrêté de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 7 août 2015,

après avoir :

- pris connaissance du dossier soumis à l'enquête et de l'avis émis par l'autorité environnementale
- visité les lieux concernés à Tinténiac et Dingé et, à titre d'exemple, en compagnie de Madame Coutant, chargée du projet à la société « VSB Energies Nouvelles », le parc éolien de Trémeheuc
- rencontré, au siège de la société à Saint-Grégoire le porteur du projet, ainsi qu'en mairies, Messieurs les maires de Tinténiac, Dingé et Québriac
- tenu 5 permanences et reçu 39 personnes auxquelles j'ai présenté le dossier de demande d'autorisation, reçu leurs observations, remarques et contestations

considérant

sur la forme : la publicité, la communication sur l'ouverture de l'enquête et le contenu du dossier

1) au regard de la publicité :

que le public a été informé de l'ouverture de l'enquête par :

- les annonces légales parues dans la presse (Ouest-France et le Pays Malouin)
- les affichages en mairies de Tinténiac, Dingé et 14 autres communes situées dans un rayon de 6 km (Combourg, Hédé-Bazouges, La Baussaine, La Chapelle-aux-Filtzméens, Québriac, Saint-Domineuc, Trimer, La Chapelle-Chaussée, Les Iffs, Saint-Brieuc des Iffs, Guipel, Saint-Gondran, Saint-Symphorien et Vignoc) ainsi qu'à proximité des sites concernés, en bordure de la RD 795 et de la voie communale 5
- le site internet des services de l'État (www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

2) au regard de la communication sur l'ouverture de l'enquête:

que si l'annonce de l'enquête publique a bien été faite de manière réglementaire, elle a atteint assez tardivement son but. Ainsi, personne ne s'est présenté à la première permanence à Tinténiac, seulement une personne à la seconde permanence à Dingé, pour atteindre le nombre de 31 à la dernière permanence à Tinténiac.

Ce reproche d'insuffisance de communication, ou de retard à communiquer, revient dans la majorité des remarques effectuées aux registres d'enquête ou par courriers. Il en résulte que les municipalités sont suspectées par les opposants au projet d'avoir volontairement fait silence sur l'ouverture, le 8 septembre 2015, de cette enquête publique, notamment en omettant de l'annoncer fin août, début septembre dans les bulletins municipaux, le site internet des communes, les rubriques locales du journal Ouest-France qui sont les moyens de communication habituellement les plus utilisés pour informer la population.

3) au regard du contenu du dossier:

que, par ailleurs, les documents composant le dossier mis à disposition en mairie, étaient clairs, détaillés, d'une grande qualité technique, et ont permis au public de prendre connaissance de la demande d'autorisation présentée par la société « VSB Energies Nouvelles »

qu'un autre projet de parc éolien, mené par la société IEL, est en cours d'étude dans la commune voisine de Québriac : 5 éoliennes identiques à celles du parc VSB, une distance de 500 mètres seulement séparant l'éolienne E5 du parc IEL et E3 du parc VSB (plan annexé).

Si l'étude acoustique et une partie de l'étude d'impact font bien état de ce projet et en étudient de manière globale les répercussions locales, la question a été posée par le public de la raison du montage de deux dossiers et, par suite, de l'organisation de deux enquêtes publiques séparées pour deux projets qui visuellement paraîtront constituer un seul ensemble éolien .

sur le fond : l'environnement, la dangerosité, l'enjeu du projet et son acceptabilité par la population**1) au regard de l'impact sur l'environnement :**

que l'étude d'impact est très détaillée sur le plan des répercussions du fonctionnement du parc éolien sur les milieux physique et biologique environnants, et les informations données concernant le devenir, sur le site, des oiseaux et des chauves-souris me semblent de nature à rassurer majoritairement la population

que les personnes riveraines inquiètes des nuisances potentielles sur la santé humaine, de la dévalorisation possible de leurs biens, ainsi que des impacts visuels sur le cadre paysager et le patrimoine historique proche, sont aussi très préoccupées par l'existence d'un second projet voisin, et quasi similaire, à Québriac

que si la démonstration n'a pas été faite de la dévaluation systématique des biens (résultats d'enquêtes notariales par exemple), il m'apparaît essentiel de tenir compte des effets potentiels sur la santé humaine ainsi que de l'impact global sur l'environnement et le paysage des deux parcs éoliens en projet, menés par deux sociétés distinctes sur Dingé-Tinténiac et Québriac

2) au regard de la dangerosité de l'exploitation :

que les mesures annoncées (détections, coupures, bridages, distances minimales...) pour répondre aux risques recensés (vent fort, chutes d'éléments, de glace, projections de pales ou de glace, existence de lignes électriques Haute Tension...) dans un rayon de 500 mètres autour de chaque éolienne, me paraissent répondre de manière proportionnée aux dangers encourus.

Concernant les servitudes publiques, notamment celle liée à la présence d'un réseau de vol à très basse altitude (LFR 57) de l'Armée de l'Air, je note que le Ministère de la Défense a émis un avis favorable à la réalisation des 4 éoliennes à Dingé-Tinténiac (lettre du 08/12/2014, adressée à M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine, qui ne figure pas au dossier d'enquête mais qui m'a été fournie sur ma demande par la société VSB).

3) au regard de l'enjeu énergétique et de l'acceptabilité du projet par la population

que la Bretagne a peu de sources d'énergie électrique. Elle ne possède pas de centrale nucléaire en activité (celle de Brennilis est en démantèlement depuis 1985). Elle ne fournit que 9,5 % de sa consommation. Il lui faut donc, en plus de la nécessité d'effectuer des économies d'énergie, trouver d'autres sources d'approvisionnement. L'éolien est l'une des possibilités.

L'Etat a conclu en 2010 avec la Région un « pacte » visant à produire sur place 3.600 MW d'énergie renouvelable dont la moitié d'éolien soit 1.800 MW.

Le Schéma Régional Eolien, arrêté par le Préfet de la Région Bretagne le 28/09/2012, ayant pour objectif de soutenir un développement harmonieux de l'éolien, respectueux des populations et de l'environnement, fixe des objectifs quantitatifs et des recommandations visant à identifier les zones favorables à ce développement

que le dossier soumis ici à enquête rentre dans le cadre de la réalisation de cet enjeu et de la mise en œuvre de cette politique de développement d'une énergie dite « propre » car non fossile et réversible

qu'il est primordial que le projet fasse l'objet d'un consensus dans la majorité de la population locale

que les élus de la Communauté de Communes « Bretagne Romantique », ainsi que les municipalités de Tinténiac et Dingé ont adhéré très majoritairement à ce projet :

- 18 voix pour (« sous réserve du respect des normes, notamment en ce qui concerne les nuisances sonores ») et 3 voix contre, dans la séance du 18 septembre 2015 du conseil municipal de Tinténiac
- 16 voix pour et 3 abstentions dans la séance du 5 octobre 2015 du conseil municipal de Dingé

qu'il existe une opposition très forte de la part des riverains résidant dans « l'aire d'étude rapprochée » ou à proximité. Ils se sont d'ailleurs rassemblés en une association regroupant une trentaine d'adhérents à ce jour

que le reste de la population ne s'est pas manifestée, ce qui peut être interprété de plusieurs façons :

- soit comme de l'indifférence à l'égard d'un projet qui ne serait pas perçu défavorablement,
- soit comme un assentiment quasi général,
- soit le résultat d'une communication locale insuffisante avant l'ouverture de l'enquête publique n'ayant pas permis une large participation démocratique, but de toute enquête publique

c'est pourquoi ,

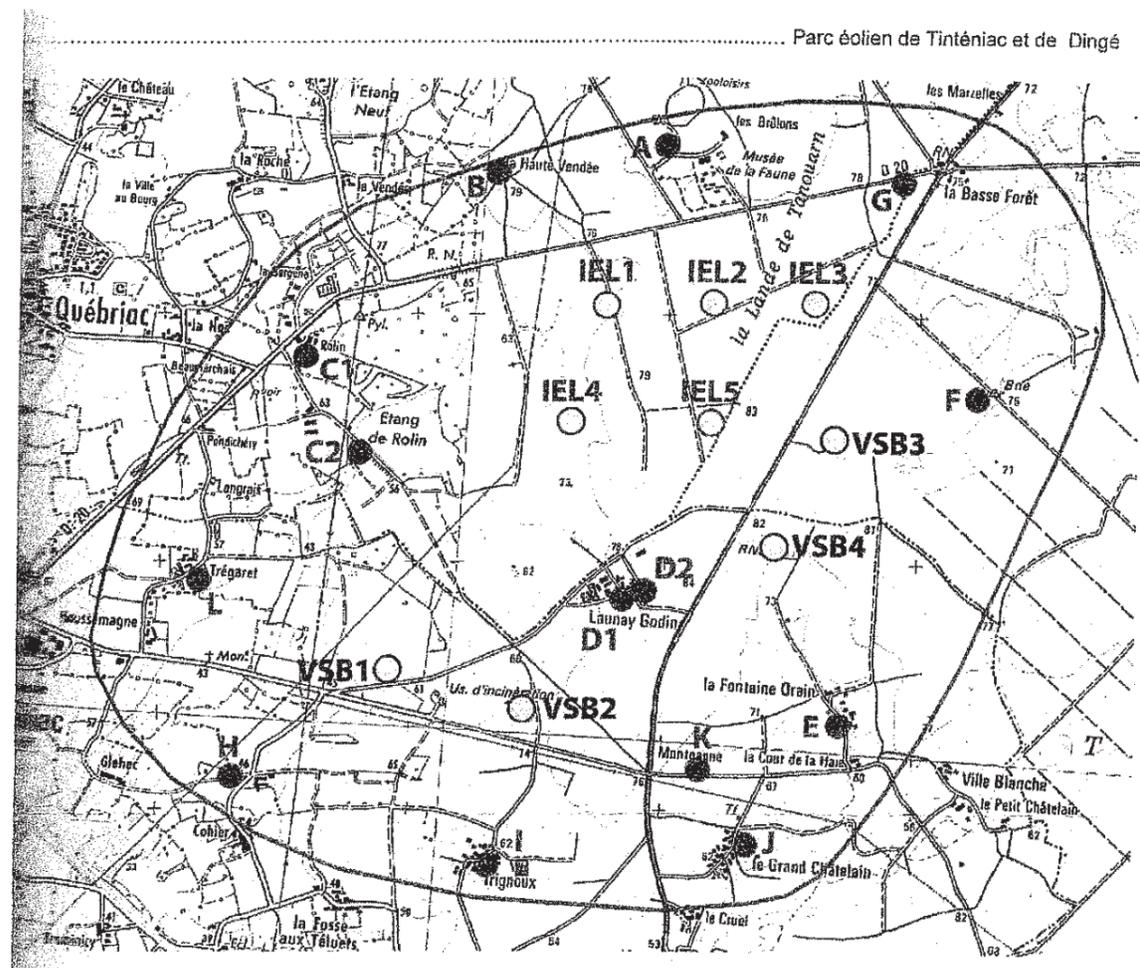
j'émet, en l'état actuel du dossier, un avis défavorable à l'octroi d'une autorisation de construire et d'exploiter un parc de 4 éoliennes à Dingé et Tinténiac sollicitée par la société « VSB Energies Nouvelles »

pour les raisons suivantes:

- 1) **le Schéma Régional Eolien** , arrêté par le Préfet de la Région Bretagne le 28/09/2012, sur la base duquel ont été définies les zones géographiques favorables au développement éolien en Bretagne, **a été annulé le 23 octobre 2015 par le Tribunal Administratif de Rennes** au motif de critères insuffisants pour identifier ces secteurs, au nombre desquels avait été retenue **la ZDE 2 (Dingé-Tinténiac-Québriac)**
- 2) **l'information tardive de la population du démarrage de l'enquête publique** par les moyens habituels de communication (bulletins municipaux, sites internet des mairies, pages locales d'Ouest-France). Même si réglementairement la procédure (annonces légales) a été respectée, les opposants au projet reprochent aux municipalités d'avoir fait silence sur l'ouverture de cette enquête et d'avoir voulu « faire passer en force » la réalisation de ce parc éolien. Par ailleurs, en dehors de cette opposition riveraine, je n'ai pu juger de **l'acceptabilité du projet par l'ensemble de la population** qui est restée majoritairement très silencieuse
- 3) Un second projet éolien, porté par la société IEL, est en cours d'étude dans la commune voisine de Québriac : 5 éoliennes identiques à celles du parc VSB. La distance entre les éoliennes E5 du parc IEL et E3 du parc VSB est de 500 mètres. Si l'étude acoustique et une partie de l'étude d'impact font bien état des deux projets et en étudient de manière globale les répercussions locales, il me semble logique et nécessaire de soumettre à **une seule enquête publique** ces deux projets qui, visuellement, paraîtront constituer **un seul ensemble éolien** .

L'organisation d'une nouvelle enquête publique, commune à ces deux parcs, dont l'ouverture serait annoncée de manière plus large, serait de nature à permettre :

- *une participation plus importante de la population, favorable ou opposée à ces projets et par voie de conséquence une meilleure appréciation de l'acceptabilité du site éolien par une majorité de la population*
- *la mise à disposition d'un dossier regroupant tous les impacts - notamment visuels et acoustiques - pour une analyse globale des incidences de ces deux projets sur leur environnement*



Les deux projets VSB (Dingé-Tinténiac) et IEL (Québriac)

Emplacement des 9 éoliennes

4 éoliennes VSB :

VSB1 et VSB2 (Tinténiac) au nord de la VC 5

VSB3 (Dingé) et VSB4 (Tinténiac) à l'Est de la RD795

5 éoliennes IEL :

IEL1, IEL2, IEL3, IEL4 et IEL5 (Québriac) à l'ouest de la RD795

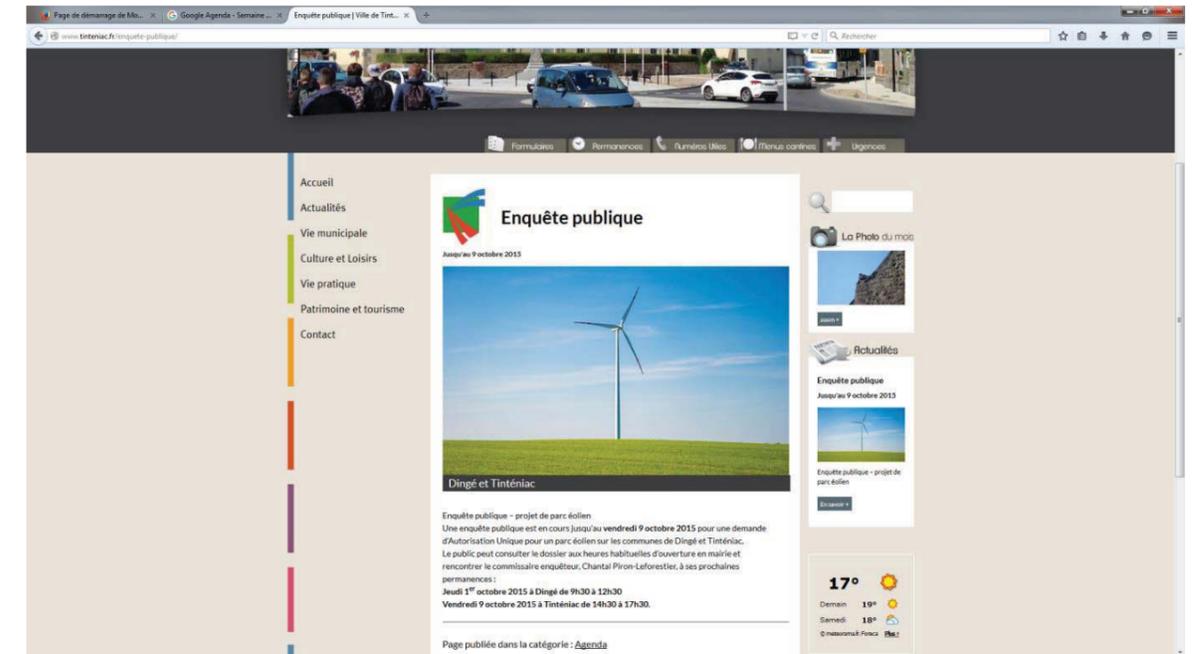
Les éoliennes IEL5 et VSB3 sont distantes de 500 mètres

Annexe 2 :

Informations presse/internet sur le déroulement de l'enquête publique à Tinténiac et Dingé

Annexe 2 : Informations presse/internet sur le déroulement de l'enquête publique à Tinténiac et Dingé

Site internet de Tinténiac :



Infos pratiques

Mairie
Lundi à vendredi
8h30 à 12h15 - 13h30 à 17h30
Samedi de 9h à 12h
Tél : 02 99 68 18 68
Fax 02 99 68 05 44
12 rue Nationale, 35190 TINTÉNIAC
mairie@tinteniac.fr - www.tinteniac.fr

► Réunion du Conseil Municipal
Vendredi 23 octobre

Habitat
► M. Roch de Crevoisier
(Conseil en architecture)
Lundis 12 et 26 octobre
À partir de 14h sur rendez-vous
en mairie

OPAM - Maladie
Vendredis 2 et 16 octobre
En mairie uniquement sur rendez-vous

FATH - Accidentés du travail et handicapés
Vendredi 2 octobre
De 14h à 16h30 en mairie.

Pour passer votre annonce dans notre prochaine feuille d'information, adressez votre document **avant le 15 du mois** à :
communication@tinteniac.eu
Merci.

PMI
5 avenue Du Guesclin
02 99 73 05 69

► Consultation Infantile
Jeudi 1er octobre de 9h à 12h (sur RV)

► Permanence de Puériculture
Jeudi 8 octobre de 10h à 12h (sans RV)

► Atelier Massages Bébé
Jeudi 15 octobre de 10h à 12h (sur inscription)

► Permanence de Puériculture
Jeudi 22 octobre de 10h à 12h (sans RV)

► Consultation Infantile
Jeudi 22 octobre de 13h30 à 18h30 (sur RV)

SMICTOM d'Ille et Rance
Lieu-dit « La Lande » à Tinténiac

► Accueil téléphonique : 02 99 68 03 15
du lundi au vendredi de 13h à 17h

► Accueil bureau du lundi au vendredi
de 9h à 12h (fermé le lundi matin)
et de 13h à 17h
http://www.sictom-tinteniac.fr

► Ordures ménagères : tous les jeudis

► Sacs jaunes :
Jeudis 1er, 15 et 29 octobre

► Points de recyclage
bd Tristan Corbière (près de l'aire de jeux) ;
rue du Stade (parking du stade) ;
La Reinais (bd Alain Fergent) ;
place Tanouarn (derrière le Crédit Agricole) ;
La Besnelais (près du camping des peupliers) ;
quai de La Donac (Aire de camping-car)

► Horaires déchèterie
Lundi à jeudi : de 14h à 18h
Vendredi à samedi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h



Tinténiac Infos - Octobre 2015

Fête des écocogestes



Samedi 10 octobre de 10h à 18h
Espace Ile et Donac.
Le temps d'une journée, le SMICTOM invite, petits et grands, à participer aux nombreuses animations organisées durant toute cette journée sur le thème de la réduction des déchets.

Au programme :
- Spectacles pour enfants ;
- Contes ;
- Ateliers pratiques ;
- Marchés de producteurs et artisans locaux ;
- Manèges mobiles ;
- Restauration sur place.
Gratuit.

A cette occasion, le SMICTOM organisera une **vente exceptionnelle de composteurs**. Il est impératif de réserver **avant le 1er octobre** sur le site Internet du SMICTOM :
http://www.sictom-tinteniac.fr
Le retrait du composteur aura lieu le **10 octobre**.

Donnez vos objets à Emmaüs

Lors de la fête des écocogestes du samedi 10 octobre, la communauté Emmaüs organisera une opération de collecte sur le parking de l'espace Ile et Donac de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30. Ayez le réflexe de donner ce qui est en bon état et ne vous sert plus ; une autre personne en aura peut-être besoin.

Braderie d'automne
Dimanche 11 octobre de 10h à 17h
Espace Ile et Donac.
Organisée par le comité de quartier Ponthiou-la Reinais. Entrée gratuite.

Conférence : les séparations, quels enjeux pour le développement du jeune enfant ?

Jeudi 15 octobre à 20h
Salle des Fêtes de Saint-Pierre-de-Plesguen.
Les jeunes enfants vivent leurs premières séparations. Comment les accompagner ? Quelle importance ont les séparations pour l'enfant dans son développement ?
Louis BOCQUENET, psychologue, échangera avec vous autour de ces séparations qui nous font grandir.
Gratuit - Sur inscription auprès du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM)
Contact : 02 99 45 20 12 ou rpam@bretagneromantique.fr

Salon de l'artisanat

Samedi 24 et dimanche 25 octobre
De 10h à 18h
Espace sportif.
La Communauté de communes Bretagne romantique organise la 2e édition du salon "L'artisanat au cœur de l'habitat".
La 1ère édition, organisée à Combourg en 2011 avait accueilli 54 exposants du territoire et près de 3000 visiteurs.

Fort de ce succès, la Communauté de communes relance cette opération avec une 2e édition.
Diverses animations auront lieu pendant ces deux jours :
- Conférences pour le public : (présentation de l'OPAH, conseils sur l'achat d'une maison d'occasion, thermographie et diagnostic énergétique en rénovation) ;
- Intervention de Pôle Emploi à destination des entreprises (le dimanche matin) : réussir votre recrutement ;
- Initiation aux métiers manuels pour les enfants ;
- Exposition de photos ;
- Tombola gratuite...
Entrée gratuite.
Informations :
Espace Entreprises
02 23 16 41 40
www.bretagneromantique.fr

Le Service Civique

26 octobre à 15h
Point Information Jeunesse de Combourg
Temps d'information :
Qu'est-ce que le service civique ?
Quelles sont les missions possibles ?
Comment m'engager ?
Venez poser vos questions lors du temps d'information au Point Information Jeunesse (PIJ), à la Maison des Services.
3 rue de la mairie à Combourg.
Pour plus d'informations :
Céline Goulet, animatrice du PIJ
02 23 16 45 44
c.goulet@bretagneromantique.fr

La mairie vous informe

► La validité de la Carte Nationale d'Identité passe à 15 ans
- Les cartes d'identité pour les majeurs délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes d'identité pour les majeurs délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ont leur durée de validité prolongée de 5 ans, sauf en cas de changement de domicile.
- Pour les mineurs, les cartes d'identité restent valables 10 ans
Site Web : www.diplomatie.gouv.fr

► Recensement militaire
Les jeunes (garçons et filles) doivent se faire recenser **au cours du mois de leur 16ème anniversaire**, en se présentant à l'accueil de la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.
Site Web : www.defense.gouv.fr/rdc

► **Enquête publique : Projet de parc éolien à Dingé et Tinténiac**
Une enquête publique est en cours jusqu'au **vendredi 9 octobre 2015** pour une demande d'Autorisation Unique pour un parc éolien sur les communes de Dingé et Tinténiac. Le public peut consulter le dossier aux heures habituelles d'ouverture en mairie et rencontrer le commissaire enquêteur, Chantal Piron-Leforestier, à ses prochaines permanences :
Jeudi 1er octobre à Dingé de 9h30 à 12h30
Vendredi 9 octobre à Tinténiac de 14h30 à 17h30.

Mission Locale

du Pays de Saint Malo
Désormais les permanences de la Mission Locale s'effectueront sur rendez-vous au Point Information Jeunesse, 2 avenue des Trente à Tinténiac. 02 99 82 86 00

Centre culturel "Les forges"

Place Jean Provost - 02 99 68 17 78
www.mediatheque.tinteniac.eu

► Exposition de Michel Camara
Jusqu'au samedi 17 octobre
Sculptures et peintures.

► Heure du conte et atelier "Des poules, des dindons, des oies"
Mercredi 7 octobre à 16h
Histoires et atelier dès 4 ans.
Gratuit. Réservation conseillée.

► Ludolire
"Sorcières et compagnie"
Mercredi 28 octobre de 10h30 à 12h
Un temps de lecture et de jeux en famille, à partir de 3 ans.
Une animation familiale proposée par la ludothèque "Au Bois des Ludes", la médiathèque de Tinténiac et le SIVU Anim'6. Gratuit.

► Bébé bouquine et joue "La nuit"
Jeudi 29 octobre à 10h30
Histoires, comptines et jeux avec la ludothèque Au Bois des Ludes.
Jusqu'à 3 ans. Gratuit.

► Exposition "Toute une comédie"
Du 20 octobre au 28 novembre
Les élèves de l'atelier d'arts plastiques Fêt'Arts de Hédé vous présente leurs œuvres sur le cinéma et la comédie.

Le Tambourin

Les Infos mensuelles de Dingé

N° 157 - Octobre 2015

Infos Municipales

Principaux points étudiés en séances du 07/09

- Validation du Plan Communal de Sauvegarde
- Subvention au FGDDN pour l'indemnité des piégers.
- Création de poste pour l'encadrement des enfants sur le temps périscolaire sous contrat aidé CAE.

CCAS et Comité consultatif « Lien Social et Solidarité »

Les après-midi récréatifs : Venez nous rejoindre le **mardi 6 octobre** et le **3 novembre** de 14h15 à 16h à la Bibliothèque. Gratuit. Possibilité de véhiculer.

Les Resto du Cœur : Les restos du cœur ouvrent leurs portes le mardi 1er décembre 2015

pour la saison 2015/2016. Les jours d'inscriptions pour constituer les dossiers sont le **mardi 24 novembre de 9h à 12h** et le **vendredi 27 novembre de 9h à 12h** et de 14h à 17h. Chaque bénéficiaire doit se déplacer pour constituer son dossier et pouvoir prétendre à ce service avec les documents suivants : Livret de famille, quittance de loyer ou justificatif de domicile, revenus (solaire, RSA, allocations...), carte d'identité, attestation de sécurité sociale, attestation CMU, avis d'imposition. Si vous pensez bénéficier de cette aide et que vous n'avez pas de moyen de locomotion, veuillez prendre contact avec le CCAS.

Comité Environnement : Vide-jardin

L'automne est là, et avant que le jardin ne se mette au repos, c'est la saison idéale pour transplanter et repiquer les plantes. Vous avez nettoyé vos massifs, divisé vos vivaces et récupéré quelques bulbes. Que vous soyez jardiniers confirmés ou nouveaux jardiniers, venez échanger, partager, découvrir et emporter des végétaux, on ne part jamais les mains libres, lors du vide-jardin qui sera organisé le **samedi 24 octobre de 9h30 à 12h30, place du Fournil**. A cette occasion, le four à pain sera ouvert pour « un petit café » avec quelques explications sur l'histoire de ce fournil bâti à la fin du 19ème siècle...

Incidences / vandalisme

A plusieurs reprises les bornes lumineuses bordant la salle des sports ont été vandalisées, et mises hors d'usage. A ce stade, l'enquête de gendarmerie n'ayant pas permis d'identifier les coupables de ces malveillances, c'est donc la commune qui doit payer la remise en état de ces bornes. Il est très regrettable que le comportement de quelques individus aboutisse à une destruction d'équipements publics utiles aux habitants de Dingé, et que le coût de leur remise en état soit supporté par l'ensemble des habitants sur le budget de la commune. Tout est mis en œuvre pour trouver les coupables, qui auront alors à répondre de leurs actes, financièrement et pénalement.

Enquête Publique : Projet éolien

Jusqu'au **9 octobre** vous pouvez consulter en mairie une enquête concernant l'implantation d'une éolienne par la société Energie Nouvelle sur Dingé - Tinténiac.

Travaux d'aménagement de la rue de Tanouarn

Le premier objectif de cet aménagement est de ralentir la vitesse en entrée de bourg et de mettre ainsi en sécurité cette rue et les accès aux équipements publics (salle polyvalente, salle des sports, terrain de foot, Poste, bibliothèque...) et à l'école privée.
Les travaux ont commencé le 21 Septembre pour une durée de 3 mois. La déviation mise en place ne sera effective que dans les temps où les entreprises le jugeront nécessaire.

Travaux SNCF sur la ligne Rennes/Dingé

Dans le cadre du programme d'entretien du réseau ferré, la SNCF réalise des relevages de voies jusqu'au **27 novembre**. Ces travaux auront lieu la nuit sauf les 10 et 11 novembre.

Rappel : interdiction brûlage des déchets verts

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts toute l'année et dans tout le département. Disposition non applicable aux foyers intérieurs ou attenant à une habitation, culinaires (barbecues) et visant les produits secs.

Mairie : 02 99 45 01 62 - mairie@dinge.fr
Bibliothèque : 02 23 25 15 59 - mairie.bibliotheque@dinge.fr
CCAS : 02 99 45 09 13 - mairie.ccas@dinge.fr



Annexe 3 :

Mail de M.Duperray, habitant de Tinténiac, adressé à Mme Piron-Leforestier

Annexe 3 : Mail de M.Duperray, habitant de Tinténiac, adressé à Mme Piron-Leforestier

« Tinténiac, lundi 26 octobre 2015

Bonjour Madame,

Si je me permets de vous écrire -enfin, puisque j'ai longuement hésité- c'est pour revenir sur les conditions de l'enquête publique sur le projet éolien à Tinténiac et Dingé. Nous étions partis pendant toute la première partie de l'enquête et sommes rentrés ici le 2 octobre.

Je suis allé à deux reprises à la mairie. La première fois, le mardi matin . Il y avait du monde dans le petit bureau ; on m'a demandé de patienter. Ce que j'ai fait pendant 30 ou 40 minutes, puis je suis parti. La seconde fois, c'était le vendredi, dernier jour de l'enquête, le matin. Même chose. Mais une des secrétaires a demandé à ce que le dossier soit monté dans la salle du conseil. J'y suis allé quelques minutes plus tard. Quand je suis entré -il y avait quatre ou cinq personnes- on m'a demandé : "Tu es pour ou contre ?" "Je suis pour" "Fais bien attention à ce que tu vas écrire ; tu es tout seul." Du lard ou du cochon, je ne sais pas, mais toujours est-il que c'est ce que l'on m'a dit. Deux registres étaient en circulation. J'ai pu accéder au premier qui était rempli. J'ai eu tout le loisir de le lire ; que des avis contre le projet. Par contre, je n'ai jamais pu avoir le second qu'ils gardaient ostensiblement, prenant largement leur temps pour, notamment, recopier des passages entiers de l'étude. On a pu échanger et j'ai été consterné de la plupart de leurs arguments. En particulier sur le bruit. Je leur ai demandé s'ils étaient allés à Tréméheuc "Ce n'est pas loin, 15 km". Aucun. Sur les nuisances ; un certain nombre de ces anti sont plus près de la ligne moyenne tension qu'ils le seront des éoliennes. Même si je ne suis pas un expert ; je pense que les nuisances sont plus importantes avec une ligne à moyenne tension. Je suis resté une heure et demie, en vain. Je ne pouvais pas retourner l'après-midi.

J'étais au conseil municipal vendredi soir. Une délégation d'anti-éoliens (neuf) avait envahi la salle en début de conseil pour lire un communiqué. Ce qu'ils ont fait. En fin de conseil, l'opposition est revenue sur la tenue de l'enquête. Un des adjoints -Léon Preschoux- a fait remarquer qu'il avait refusé d'aller dans la salle le vendredi après-midi, ne se sentant pas en sécurité. L'ensemble du conseil était d'accord pour déplorer cela. Mais on n'a pas entendu les quatre qui ont voté contre le projet en septembre.

Les anti-éoliens ne désarment pas
Les pro se mobilisent puisqu'une association commune avec Québriac doit voir le jour la semaine prochaine.

Voici mes remarques.

Je sais bien que vous ne pouvez pas en tenir compte mais je tenais à vous faire savoir ces faits.

Bien cordialement,

Alain Duperray »



Annexe 4 :

Lettre du maire de Québriac

ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN de TINENIAC-DINGE

A l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur

Madame,

Mon déplacement à votre permanence le vendredi 9 octobre après-midi, la dernière clôturant l'enquête publique, ne m'a pas permis d'inscrire directement mes observations sur le registre, en raison de la forte présence des opposants au projet éolien qui ont à la fois beaucoup sollicité le registre lui-même et par les vives interpellations dont j'ai fait l'objet pendant ma présence de plus de 1h45 sur place, dont ½ heure où j'ai hésité tout de même à entrer dans la salle.

Je tiens tout d'abord à exprimer mon indignation concernant le trac distribué par voie électronique (je l'ai moi-même reçu personnellement dans ma boîte mail) et dans les boîtes aux lettres de Tinténiac, qui tend à faire un parallèle entre les éoliennes et le nucléaire, ce qui est proprement scandaleux car il fait un amalgame trompeur envers la population.

La France est très en retard dans ses objectifs. La Cop21 arrive, et les seules manifestations bruyantes de ces jours derniers des anti-éoliennes, aux motifs et données plus ou moins actuels issus pour l'essentiel du net, sur la faible productivité des éoliennes, leur trop grande proximité avec les habitats, leur inutilité puisque la France exporte son électricité, les nuisances (bruit, effet stroboscopique), la santé publique (les ondes électromagnétiques, les infrasons), les impacts paysagers et environnementaux, la perte en valeur patrimoniale, les coûts directs ou induits (et donc soit disant volontairement cachés), l'ignorance, l'irresponsabilité et la vénalité des élus qui ne voient pas plus loin que le bout de leur budget etc. ne changeront rien à l'affaire. A grands renforts si besoin d'expériences malheureuses chez nous ou nos voisins, **chacun a trouvé le motif de refus qui lui va le mieux !**

Il reste bien évidemment, une vraie inquiétude légitime des populations proches des sites. Elle doit être prise en compte autant que faire se peut. Mais cela ne doit pas nous détourner de l'objectif.

Dans un dossier ICPE, les exigences sont draconiennes. Il y a toutes études : d'Impacts, Paysagères et environnementales, Contrôle des bruits, Environnement (militaire, Patrimoine naturel, Patrimoine proche et lointain, Architectural, Archéologique) ... toutes les sensibilités sont explorées. Tous les riverains ont accepté que s'effectuent chez eux les mesures environnementales comme le bruit ou parfois des photomontages.

Il s'avère que :

- 1. Les dossiers éoliens sont de qualité.** Tous les indicateurs ont été pris en compte et toutes les sujétions sont mises en évidence. L'autorité environnementale n'a fait que très peu de recommandations dans ses avis (Québriac). Pour le dossier qui nous intéresse, VSB a répondu aux interrogations et suggestions de l'AE,
- 2. Les éoliennes sacrifient peu d'espace agricole.** A Québriac nous avons profité du sinistre sanitaire de notre forêt par un parasite pour y déployer ces machines (3 sur les 5),
- 3. Depuis 6 ans que le dossier est en route, les réactions ont été limitées, et nous ont confortés dans notre démarche,**

Les oppositions qui se manifestent actuellement peuvent avoir comme source une information insuffisante. Toutefois, on peut remarquer qu'à Québriac où l'information a été sans doute plus importante qu'à Tinténiac-Dingé (journal communal, site internet, rencontres avec les chasseurs, permanences, projet de mandat élections 2014 ...), en raison du fait qu'à Québriac ce sont des parcelles communales qui sont concernées, les riverains du site se mobilisent fortement maintenant alors qu'ils l'étaient peu jusqu'à ces derniers jours. Je reconnais toutefois en avoir reçu quelques-uns ponctuellement.

Leurs manifestations constituent un écran de fumée qui ne doit pas nous distraire du but premier : contribuer au développement de filières d'énergie durable, dont l'éolien constitue une des facettes. Pour moi, leur expression peut se résumer à ceci : de l'éolien pourquoi pas, mais pas chez moi !

Nos communes, ainsi que la Communauté de Communes (ZDE en 2009), la Région, l'Etat, ont choisi de s'engager dans ces projets, parce que nous croyons que la commune, collectivité de proximité, doit répondre, dans la mesure de ses moyens, mais avec volonté et ténacité, à la fois aux attentes de sa population locale et aussi aux grands défis de notre temps.

Les éoliennes sont-elles une bonne solution pour répondre au défi énergétique ? Et en quel rapport Avantages et Inconvénients ?

Les éoliennes ont un impact significatif sur le paysage, elles produisent peu au regard de d'autres moyens, et irrégulièrement. Elles coûtent à la collectivité, elles peuvent avoir un impact sur la valeur patrimoniale d'un bien, elles brouillent les ondes etc. Bref, elles n'ont que des défauts !

Mais, pour ne retenir que quelques points significatifs bien réels :

- les progrès techniques constants ont limité considérablement les nuisances d'autrefois ainsi que la productivité des machines, avec effectivement la montée en ... hauteur (de 150 à 170 mètres pour le point haut des pales)
- le stockage d'énergie éolienne (sous forme de gaz) fait l'objet d'études très sérieuses et devrait voir le jour progressivement, il faut encourager ces recherches et elles trouveront leur financement en partie par le développement éolien,
- le développement de sources d'énergie alternatives de ce type a l'avantage de ne pas engager, comme d'autres par les nuisances induites (nucléaire, fossile ...), l'avenir de nos enfants. Si le coût direct éolien est mis en évidence par ses détracteurs, il a l'avantage d'être visible, alors que le coût caché des énergies fossiles résultant des choix antérieurs est colossal (pollution, réchauffement de la planète, traitement des déchets etc.).
- et l'énergie hydroélectrique même est source d'oppositions fortes, alors qu'elle est peu polluante !

Une éolienne est durable par la source de son énergie, mais ne l'est pas dans le temps, car au bout de 20 ans, elle sera démontée. J'invite régulièrement tous ceux qui le souhaitent au démontage en 2040 (environ),

Et nous croyons que la présence d'éoliennes va donner une image positive à la commune et que demain, sa présence proche d'un habitat (pas trop tout de même) ne sera pas vue avec crainte et rejet, mais avec acceptation pleine et entière de la démarche qu'elle sous-entend.

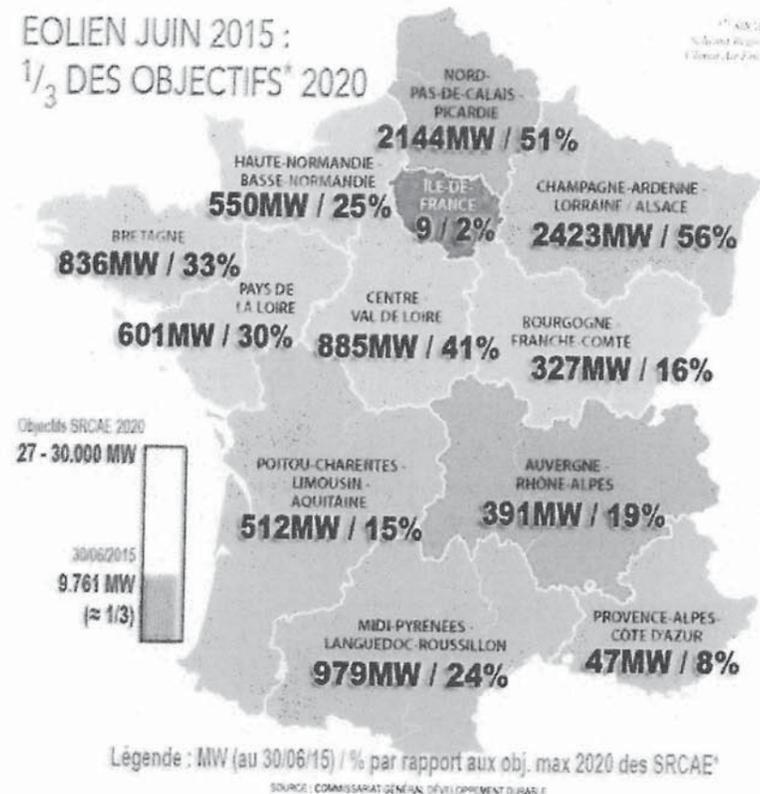
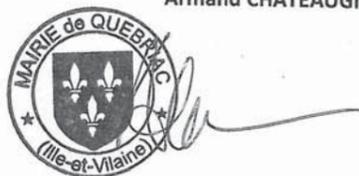
Pour ceux qui ne le savent pas, notre domicile familial est proche du site.

Enfin, ce dossier me renvoie à celui de RTE qui a cherché à déployer au lieu-dit « Launay-Epine Fort » entre la Chapelle-aux-Filtzméens et Québriac un transformateur électrique. Quand bien même il sera prouvé qu'il y a un vrai besoin de renforcement électrique entre Rennes et St Malo, le dossier présenté par RTE à cet endroit-là était mauvais.

Car c'est bien de cela dont il s'agit. C'est par la qualité des dossiers que l'on peut faire accepter tant bien que mal un projet d'intérêt général à la population surtout proche, naturellement inquiète ou réservée, voire hostile.

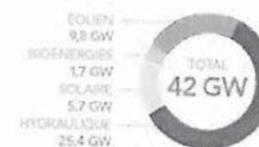
Nos dossiers éoliens sont des dossiers de Qualité.

Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

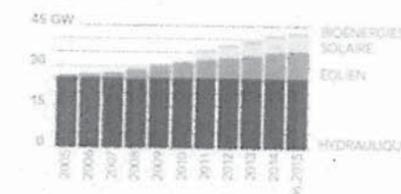


L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE EN FRANCE

COMPOSITION DU PARC AU 30 JUIN 2015



UNE CROISSANCE CONTINUE DEPUIS 2005



* Les données sont provisoires, elles peuvent varier légèrement des chiffres officiels de RTE. © RTE 2015. Tous droits réservés.
L'ensemble des données est communiqué au public sur le site www.rte-france.com

Sites : http://eolienne.f4jr.org/idees_recues

http://www.lfu.bayern.de/umweltwissen/doc/uw_117_eoliennes_infrasons_sante.pdf

DANGER

**TINTENIAC
QUEBRIAC
DINGE...**

Et des milliers d'habitants
concernés...

**9 ÉOLIENNES
GÉANTES...**

... pour l'instant !



DITES-LEUR NON !
sur le REGISTRE D'ENQUETE
PUBLIQUE Mairie de TINTENIAC

*La Bretagne
Romantique
Défigurée...*

**AVANT
LE 9 OCTOBRE 17 h 30**

contact : stop.eoliennes.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE